

ABONNEMENTS :

Edition Quotidienne : CANADA ET ETATS-UNIS . . . \$3.00 UNION POSTALE . . . \$6.00 Edition Hebdomadaire : CANADA . . . \$1.00 ETATS-UNIS . . . \$1.50 UNION POSTALE . . . \$2.00

Directeur : HENRI BOURASSA

LE DEVOIR

Rédaction et Administration :

71a RUE SAINT-JACQUES, MONTREAL

TELEPHONE :

REDACTION : Main 7460 ADMINISTRATION : Main 7461

FAIS CE QUE DOIS !

LES DESSOUS DU BILL

Tramway, Eclairage, Referendum

Au risque de faire grand-peine à ceux qui trouvent que nous parlons trop du bill des tramways, nous allons y revenir une fois de plus.

La Presse s'intéresse énormément aux cornes hypothétiques du bébé qui aurait pu être un monstre; les cornes très réelles du monstre parfaitement tangible que veulent nous imposer MM. Langlois, Robert et Compagnie nous intéressent davantage, nous le confessons.

—Il est parfait! s'exclamait hier, avec une sorte d'admiration, un vieux praticien du barreau en examinant le texte du projet Langlois. Il se peut-être aussi dangereux par ce qu'il veut extraire des statuts que par ce qu'il essaie d'y mettre.

En effet, prenez l'article 24: "Les articles 5917 à 5919 inclusivement... des statuts refondus 1909 ne s'appliqueront pas à la compagnie." Rien de plus simple, rien de plus catégorique non plus, et l'on n'a qu'à jeter un coup d'oeil sur les articles supprimés que l'on trouvera ci-dessous pour mesurer l'importance de ce trait de plume.

Afin de protéger les citoyens contre les faiblesses ou l'ineurie de leurs mandataires, le parlement a décrété, il y a quatre ou cinq ans, que les conseils municipaux ne pourraient accorder à qui que ce soit "le privilège, le droit, la franchise, pour plus de dix années, de poser et de maintenir ses rails dans la municipalité et d'y faire circuler des voitures électriques, etc..." sans un appel aux électeurs.

Pour être bien sûr que cette disposition ne serait point éludée, pour ne pas laisser le moindre doute sur sa volonté, le parlement a décrété que cette règle prévaudrait "nonobstant toute disposition contraire ou incompatible dans une loi générale et spéciale."

De sorte que, à l'heure actuelle, où l'on parle beaucoup de prolonger la franchise de la compagnie des tramways, toute prolongation de plus de dix ans serait nécessairement soumise à un referendum et devrait, pour "avoir force et effet, être approuvée par la majorité en nombre des électeurs municipaux" qui prendraient part au scrutin.

Que le projet Langlois soit adopté au contraire, avec ces trois lignes de l'article 24, et la clause protectrice du referendum devient lettre-morte en tout ce qui concerne les tramways.

Mais il y a plus: Le trust ne confine pas son ambition à l'absorption de tous les tramways et chemins de fer aériens, souterrains, et de surface, présents ou futurs, de l'île de Montréal, des îles Jésus et Bizard; il veut en outre se faire donner le droit de se fondre avec qui il voudra, d'acheter n'importe quelle autre compagnie, ou, pour employer les termes précis du paragraphe 11 de l'article 21 du projet, d'"acquiescer et exploiter toute autre entreprise manufacturière ou autre" qu'il "croira pouvoir être convenablement exploitée concurrentement avec ce qui précède, ou destinée directement ou indirectement à augmenter la valeur de quelques-uns des biens ou des droits de la compagnie ou à les rendre profitables."

Il est évident, d'après le texte du bill, que le trust pourra, s'il le désire, acquiescer des compagnies d'éclairage au gaz ou à l'électricité.

Or, s'il le fait, s'il acquiesce par exemple la Canadian Light, Heat & Power ou la Montreal Light, Heat & Power, qu'advient-il de ces quatre lignes de l'article 24 du projet Langlois?

Elles supprimeront, par le fait même, toute nécessité du referendum en matière d'éclairage.

Car, notez-le bien: on ne dit pas: les articles 5917 à 5919 ne s'appliqueront pas aux tramways ou aux chemins de fer de la compagnie, mais bien "ne s'appliqueront pas à la compagnie," ce qui couvre toutes ses entreprises actuelles et futures.

Et l'on a bien soin de demander l'abrogation, non seulement de la section a de l'article 5917, laquelle vise les tramways, mais celle aussi de la section b qui concerne spécifiquement l'éclairage.

Et soyez-en convaincus, les avocats du trust savaient ce qu'ils faisaient en pratiquant dans la loi générale cette large coupure.

Les citoyens de Montréal sont-ils disposés à laisser ainsi abroger d'un trait de plume, et par un coup de jarnac, cette clause de referendum qui reste leur grande sauvegarde contre les entreprises d'un conseil faible ou corrompu?

S'ils ne le veulent pas, qu'ils surveillent ce qui se passe à Québec, qu'ils fassent entendre très haut leurs protestations!

La Presse et la Patrie, grandes prêtresses du bluff et de la télépathie, la Presse et la Patrie, qui consacraient de pleines pages à se qualifier réciproquement de menteuses et de Sheldon de l'annonce, ont beau éprouver subitement une sainte horreur du bruit, le bruit reste parfois utile.

Il a plus d'une fois servi à éloigner d'une proie ardemment convoitée la bande de chacals qui rôdait alentour.

OMER HEROUX.

CEUX DONT ON SE DÉBARRASSE

LE REFERENDUM

Nous commençons aujourd'hui, pour faciliter à nos lecteurs la pleine intelligence du bill du Tramway, la publication des articles de loi dont le trust demande l'abrogation à son profit.

Voici d'abord la clause du referendum commentée dans l'article ci-dessus :

5917. Nonobstant toute disposition contraire ou incompatible dans une loi générale ou spéciale, lorsqu'une municipalité, dans l'exercice d'un pouvoir qui lui est octroyé par sa charte ou par une loi générale, fait quelquelun des actes suivants, savoir :

(a) Accorde à une personne, à une société, à une corporation ou à un syndicat le privilège, le droit ou la franchise, pour plus de dix années, de poser et de maintenir ses rails dans la municipalité et d'y faire circuler des voitures électriques, à vapeur ou à autre pouvoir moteur pour le transport des voyageurs et du fret, ou des voyageurs ou du fret, ou d'y faire circuler telles voitures sur des rails déjà posés pour les mêmes fins; ou

(b) Accorde à une personne, à une société, à une corporation ou à un syndicat le privilège, le droit ou la franchise, pour plus de dix années, de construire, de maintenir et d'exploiter dans la municipalité un ou des systèmes d'éclairage au gaz ou à l'électricité, ou au gaz et à l'électricité, ou un ou des systèmes d'énergie électrique, séparés ou faisant partie du ou des systèmes d'éclairage, ou de poser, de maintenir et d'exploiter dans la municipalité des fils ou conduits, ou les deux, pour le gaz et l'électricité et les appareils accessoires dans les chemins, rues ou places publiques de la municipalité, ou d'y fournir au public le gaz ou l'électricité ou les deux, pour les fins d'éclairage, de chauffage, de force motrice et de traction, ou de chacune d'elles;

Le règlement ou la résolution s'y rapportant doit, avant d'avoir force et effet, être approuvé par la majorité en nombre des électeurs municipaux qui votent sur ce règlement ou cette résolution. S. R. Q., 4650a; 7 Ed. VII, c. 46, s. 1.

5918. Le règlement ou la résolution doit être soumis à l'approbation des électeurs municipaux dans les trois mois de sa passation par le conseil, à défaut de quoi il est frappé de nullité. S. R. Q., 4650b; 7 Ed. VII, c. 46, s. 1.

5919. Les procédures de l'assemblée et de la votation pour l'approbation du règlement ou de la résolution par les électeurs municipaux sont celles, "mutatis mutandis", prescrites par la charte de la municipalité ou par la loi générale s'y appliquant, ou par les deux, pour l'approbation des règlements par les électeurs municipaux propriétaires. S. R. Q., 4650c; 7 Ed. VII, c. 46, s. 1.

BILLET DU SOIR

L'HYPOCRITE

Il y a trois générateurs d'hypocrisie: le tempérament, l'éducation et la race. L'intérêt ou le besoin s'en mêle aussi quelquefois, per accidens.

Depuis dix ans que je cultive le vieux X, je puis affirmer, sans trop le vanter, qu'il a été trois fois engendré à son rôle, et qu'il est triplement hypocrite. C'est un génie: il a du tempérament, on lui a donné et surtout il s'est donné de l'éducation, et il est de race.

Il faut beaucoup de caractère pour être un homme; nous le savons bien, vous et moi, qui avons tant de peine à le devenir!

Il en faut deux fois plus pour être un hypocrite, puisque, en lui, il y a deux hommes.

L'un est inventeur: c'est Shakespeare créant son personnage. L'autre est acteur: c'est Coquelin qui le met en scène et le joue. Le troisième est exploitateur: c'est Sheldon qui en tire profit.

Trois titres, trois gloires, ou plutôt trois anneaux d'une même chaîne, laquelle est rivée au même boulet, lequel est lié au même pied.

Pour être menteur avec succès il suffit d'avoir de la mémoire, afin de remémorer à propos et de ne pas faire mentir les premiers mensonges. L'hypocrisie exige, avec la mémoire du passé, une claire vue de l'avenir. Elle exige de plus la souplesse du geste qui replace ou entève le masque, la mobilité du visage, qui s'égaie, s'attriste, compatit, se frotte, se soulève, lève les yeux au ciel, selon ce qu'éprouve le cœur et surtout ce qu'il n'éprouve pas. Elle exige des paroles houleuses pour écouler l'amertume. — L'habitude des contradictions viles entre l'âme qui dit non en colère, et la bouche qui dit oui sur un ton de prière; entre la fierté de cœur qui crie: lève-toi, et le corps qui se traîne sur toutes ses pattes pour arriver; entre la promesse et l'alliance qu'on fait, et la trahison qu'on médite; entre les titres d'ami qui qu'on énumère, avec les embrassements qu'on donne, et les tours de jarnac qu'on organise, en attendant le coup de couteau dans le dos.

Avouez que tant de personnages dans le même, comme des fauves dans une même cage, c'est un phénomène.

La race qui l'engendre tient dans son masque l'avenir. Quand le monde sera assez ramolli pour ne plus défendre les belles causes trahies, ne plus penser, ne plus lutter, elle règnera: le monde ne l'aura pas volé. Elle n'a qu'à attendre; seulement elle a l'air de trop se presser.

J'admirerais beaucoup l'Hypocrite, si je ne le méprisais pas tant.

JACQUES MOREAU.

Journalisme moderne

Vendredi soir, dans un coin quelconque de Montréal, quelques gamins s'avaient de faire courir le bruit que le bébé de chez X avait des cornes—tout simplement.

Il n'en fallait pas plus, comme bien l'on pense, pour amener autour de la maison toute la marmaille, des environs et toutes les commères en veine de curiosité.

L'incident méritait peut-être 30 lignes, sur un ton humoristique, dans un coin quelconque du journal ordinaire.

Mais la Presse n'est pas un journal ordinaire—et l'on a pu voir cette mauvaise plaisanterie de quartier s'afficher en première page de la Presse d'hier, tout à côté de la photographie du président Fallières et du récit de la dernière crise ministérielle en France.

Deux colonnes, s'il vous plaît, avec renvoi en seconde page et double photographie: photographie de la maman avec le pauvre bébé, qui a la tête la plus ordinaire du monde, photographie de la maison où vit le bébé qui aurait pu avoir des cornes.

Nous sommes peut-être exigeants, mais nous avouons que cela ne nous satisfait pas complètement.

Nous regrettons que la Presse, pendant qu'elle y était, n'ait pas publié le dessin de la corne qu'aurait pu avoir le bébé.

Si elle ne fait pas mieux une autre fois, sa cadette lui ravira la palme du modernisme et de l'up-to-date.

JEAN.

Sir A. P. Pelletier prend du mieux

Atlantic City, 28.—Tard, hier après-midi, le Dr Walter P. Conway a déclaré que Sir Alphonse Pelletier, lieutenant-gouverneur de la province de Québec, était hors de danger. Sir Alphonse prend du mieux rapidement et on croit qu'il pourra revenir à Québec la semaine prochaine.

TUEZ LE BILL! LETTRE DE QUEBEC

L'Association des Citoyens a pris hier l'attitude la plus simple et la plus logique à la fois.

Le bill des tramways n'est pas un projet plus ou moins discutable que l'on puisse améliorer par des retouches de détail: c'est un monstre qu'il faut tuer.

Ses origines, l'atmosphère de mensonge qui l'enveloppe, la hâte avec laquelle on a voulu le soustraire aux regards du public, ce qu'on connaît de lui déjà et ce qu'on a le droit d'en craindre, tout conspire à imposer cette décision.

Voici un projet qui émane non pas d'un gouvernement ou d'une municipalité, mais bien d'un groupe de financiers qui se proposent, hors le consentement de leurs partenaires, à leur insu même, de briser un contrat qui les lie pour douze ans et de faire briser ce contrat par un pouvoir extérieur.

Ils trouvent moyen d'écartier toutes les règles qui garantissent la dignité de la législature et les intérêts des citoyens, de supprimer les délais institués pour permettre aux intéressés de se rendre compte de la portée d'un pareil projet de loi et de jeter ce projet devant la Chambre aux dernières heures de la session, alors que toute discussion sérieuse et longuement poursuivie serait très difficile.

Leurs amis crient que le bill va mettre la compagnie sous l'entière juridiction de la Commission des services d'utilité publique, que celle-ci pourra empêcher la majoration du capital, que les anciennes franchises seront détruites, etc.

Or, le texte même du bill démontre que ce sont là d'effrontés mensonges.

Il suffit de jeter un coup d'oeil sur le monstre pour constater que ses auteurs demandent des choses presque invraisemblables: monopole éternel pour la partie la plus peuplée de la province, bris de contrat sans l'aveu d'une des parties intéressées, etc.

Le plus rapide examen révèle ensuite des choses aussi fortes: suppression de la clause de referendum, droit pour les directeurs de faire à peu près tout ce qu'ils voudront, droit pour la compagnie de se fusionner avec qui elle voudra, d'acquiescer n'importe quoi, de spéculer sur tous les marchés du monde, etc.

Le bill, rédigé au point de vue exclusif d'un groupe de capitalistes, a été fait avec une telle habileté que personne actuellement ne peut savoir tout ce qu'il contient.

Hier même on a pu entendre un avocat de longue expérience, rompu à l'examen de toutes les questions financières, dire qu'il lui faudrait peut-être six semaines pour apprécier la portée exacte du seul article 24, qui abroge, au profit du trust, quarante-neuf articles et sous-articles de la loi générale.

Il y a trois ou quatre jours, l'un des hommes qui tiennent de très près à la compagnie disait tout haut: Qu'on fasse du bill ce qu'on voudra, je m'en f... pourvu qu'on y laisse les quatre petits paragraphes que nous avons cuisinés à notre goût—ce qui confirme absolument l'opinion de ceux qui croient que le gros danger se trouve, non pas dans les articles très voyants qui peuvent tout de suite soulever les protestations, mais dans les serpents glissés un peu partout dans le bill et qu'on espère faire avaler à un public sans défiance.

Il est tant de choses du reste dans ce document qu'il est possible qu'il s'y trouve même du bon, mais le mal connu est si grand, ce qui reste à analyser recouvre de telles possibilités de malaisance, l'atmosphère qui enveloppe le tout est si délétère, l'impossibilité d'étudier la question à fond dans quelques jours est si évidente, que la seule solution pratique est le renvoi à une session prochaine: la mort pure et simple.

Morte la bête, mort le venin, dit le proverbe. Le seul moyen de se débarrasser du venin qui suinte à travers toutes les pores de ce monstre, c'est de le tuer—et le plus tôt possible.

OMER HEROUX.

C'EST UN ABUS

La ville de Montréal fait souvent payer des taxes très élevées sans se soucier des obligations qu'elle contracte par le fait même.

Ainsi, les agences d'immobilier sont, par elle, taxées lourdement. Quelle protection leur accorde-t-elle?

Je prendrai par exemple une compagnie à responsabilité limitée, au capital de \$10,000.

Elle devra payer à la ville une somme approximative de \$52 à \$55 par an comme taxe d'affaire, en plus de la taxe d'eau, quelque chose comme une trentaine de dollars, puis \$50 de licence comme agence d'immeuble.

Le gouvernement Gouin, qui ne taxe jamais, n'en imposera pas moins 1-8 de 1 p.c. sur le capital, plus \$50 pour Montréal au prorata, d'où quelque chose comme \$45.84 à payer encore.

Total, environ \$192 avant d'avoir transigé une seule vente. Je ne compte pas le loyer et les frais de bureau.

Il est donc juste et équitable que celui qui paye soit protégé.

Si la ville de Montréal exige des agences d'immeubles une taxe directe de \$50, elle doit les protéger contre toute concurrence déloyale.

Ainsi, combien de personnes qui appartiennent à toutes les professions, à tous les métiers et qui, sous prétexte de faire de l'argent, d'augmenter leur traitement, font de l'immeuble sans payer de taxe à la ville et perçoivent des commissions?

C'est de la concurrence déloyale et c'est à Montréal de prendre les mesures de la faire cesser.

Si, non, qu'elle supprime cette taxe de \$50.

Le conseil tient-il à maintenir cette obligation onéreuse? Il devra exiger que tout acte enregistré au greffe ou au bureau d'enregistrement, porte les noms des personnes qui ont transigé la vente, l'échange, le transport de tel ou tel immeuble ou tel vacant, et s'il y a eu une commission de payée ou non.

Car c'est la commission qui fait le commerce d'immeuble.

Actuellement, quelques policiers cherchent à découvrir ceux qui font de l'immeuble sans payer de licence, mais c'est insuffisant.

Leur travail est-il efficace et répond-il à la mesure de protection que réclament les agences d'immeubles qui payent plein prix?

Non. Que le conseil impose une pénalité de quatre à cinq cents piastres payable par toute person-

ne qui sera pincée à faire de l'immeuble sans licence, et cette mesure vaudra mieux que le travail intermittent de quelques agents de police.

TANCREDE MARILL.

Sur le Pont d'Avignon...

Les Godfroy fameux : Godfroy de Bouillon; Frère Godfroy; Godfroy Trois-points; Godfroy l'Equerre; Godfroy le Trustard.

C'est est après-midi que M. Sifton fait ce grand discours. Le "Telegram" de Toronto, dit que le pire malheur que puissent avoir les adversaires de la réciprocité, c'est d'avoir Sifton de leur côté.

Le trust du tramway pourrait bien ne pas tant vouloir assujétir Montréal que l'île de Montréal, celle de Jésus et l'île Bizarre.

La découverte de la Comère — pas sa baloon, mais sa télégraphie — fait fureur actuellement.

Godfroy lui-même est épouvanté de son filleul: il annonce qu'il va proposer de lui faire subir quelques retouches.

Et la "balloon" Elle n'arrive pas vite.

(Dernière heure). — On annonce que le "trust" se propose de demander quelques modifications à son bill. On le retravaillera ainsi: Art. I. — Le trust est maître de tout. Art. II. — Il peut en faire ce qu'il veut.

La qualification foncière rétablie

Québec, 28. — Au comité des bills privés du Conseil Législatif ce matin on a discuté le bill de la cité de Montréal. La clause exigeant la qualification foncière a été rétablie et on a aussi décidé que les électeurs qui n'auraient pas payé leur taxe d'eau seront disqualifiés.

Contre le Bill des Tramways

Hier soir les membres du Club Ouvrier Lafontaine se sont réunis en assemblée pour protester contre l'adoption du bill de la Montreal Tramway Co. Ils ont adopté une résolution à cet effet.

Les amis d'occasion sont dangereux

Un M. Pierre Leclerc, de Québec, passant ici en route pour l'Ouest quand il a fait la rencontre de deux amis d'occasion qui lui ont enlevé sa montre et une somme de \$200. Plainte a été portée à la sûreté.

JOURNEE CONSACREE A LA LEGISLATION PRIVEE. — LE RAPPORT DES COMMISSAIRES POUR L'ABOLITION DES PEAGES SUR LES PONTS ET CHEMINS. — UNE BELLE ELAQUE.

Québec, 27.—Il en sera de l'école technique de Québec comme de celle de Montréal: elle coûtera très cher.

Le premier ministre donne aujourd'hui avis d'un bill pour augmenter jusqu'à cinq cents mille piastres le pouvoir d'emprunt du bureau de cette institution. Ainsi s'accroît continuellement le passif de la province pour satisfaire la vanité ministérielle plutôt que pour mettre l'instruction spéciale à portée du plus grand nombre.

Le reste de la séance se passe, sans incident, à l'étude de la législation privée. Plusieurs projets de loi sont adoptés; nous en donnons la liste sous la rubrique: routine de la Chambre.

Premier signe de fin de session: Sir Lomar Gouin donne avis qu'à partir de demain les mesures du gouvernement aient préséance à chaque séance. Et c'est toujours la vieille histoire qui se répète. Au début des sessions, le gouvernement donne très peu de chose à faire aux députés puis quinze jours ou trois semaines avant la prorogation, ho! à l'oeuvre tambour battant.

Nous venons de recevoir copie du rapport des commissaires nommés pour rechercher les meilleurs moyens d'abolir le système des ponts et chemins de péage.

Parole d'honneur il faut qu'un gouvernement soit en peine de l'argent que lui fournit le public pour recourir à des commissions aussi nulles.

Savez-vous ce que MM. Lamarche et Paradis ont trouvé de mieux pour mettre fin au système actuel? L'abolition graduelle à mesure que la province et les municipalités auront assez d'argent pour rembourser les intéressés! N'importe quel imbécile aurait pu souffler cela à M. Gouin et M. Lévesque eût facilement pensé à cela.

Ce soir la Chambre s'occupe encore de législation privée, et discute les projets autorisant un emprunt pour construction d'églises à Saint-Stanislas de Montréal et pour changer le chef-lieu du comté de Kamouraska. A propos du premier l'on semble trouver étrange le dispositif à l'effet de retarder la répartition de dix ans et de payer l'intérêt sur l'emprunt à même le capital en attendant. Quant au deuxième, on sait qu'il a provoqué un point d'ordre, soulevé par M. Laverge concernant le refus du président du comité de législation d'ordonner la production d'une pièce demandée par quelques membres du comité. L'orateur décide contre M. Laverge en donnant pour raison que celui-ci aurait dû baser sa motion sur une relation des faits. Les deux projets sont remis à demain pour étude ultérieure. Seul le projet d'amendements à la charte de Québec est définitivement adopté.

M. Lafontaine, de Maskinongé, revient sur la question des subventions officielles au sujet de la construction des ponts. La Rivière-du-Loup en haut a construit un pont en fer alors que la loi actuelle était en désétude et comme elle a depuis agrandi ce pont au coût de \$2,450, M. Lafontaine demande que le gouvernement rembourse à la municipalité la moitié de cette somme. Il tient cependant compte au gouvernement des \$500 qu'il a données pour ces travaux. M. Taschereau donne à entendre qu'il exaucera peut-être la demande de M. Lafontaine.

JEAN DUMONT.

ROUTINE DE LA CHAMBRE

Projets de loi déposés: — Pour amender l'article 1150 du Code de procédure civile.

Pour amender les statuts refondus de 1909 relativement au greffier de la cour de circuit dans et pour la seconde division du comté de Pontiac, siègeant à Villermarie.

Pour amender la loi constituant en corporation l'Ecole technique de Québec en autorisant celle-ci à emprunter jusqu'à concurrence de \$500,000.

Lois définitivement adoptées à l'assemblée législative: — Loi concernant la succession de Jérôme Latour.

Loi concernant la construction de l'église et de la sacristie de la paroisse de Saint-Gabriel de Brandon.

Loi déclarant final et définitif le partage des biens substitués de feu dame Mathilde Leclair.

Loi constituant en corporation le village de Greenfield Park.

Loi amendant la charte du chemin de fer de Québec et de l'île d'Orléans.

Loi constituant en corporation la ville de La Tuque.

Loi amendant la loi constituant en corporation la compagnie d'assurance

mutuelle des geries mécaniques et changeant le nom de la dite compagnie en celui de "La Mercantile, compagnie d'assurance mutuelle contre le feu."

Projets de loi votés en deuxième lecture: — Loi concernant les boulangers et la fabrication du pain dans les municipalités rurales.

Loi amendant le Code civil.

Loi concernant l'annexion d'une partie du canton de Wexford au comté de Montcalm pour toutes fins.

Loi validant certaines ventes d'immeubles faites par autorité de justice dans l'île de Montréal.

Loi amendant l'article 6992 des Statuts refondus.

Loi amendant les Statuts refondus, 1909, relativement aux compagnies de lumière et de pouvoir électrique.

Loi amendant le Code municipal relativement au rachat des rentes constituées.

Loi amendant les Statuts refondus, 1909, relativement à l'expropriation en matière de construction d'églises et de presbytères.

Loi amendant l'article 4971 des Statuts refondus, 1909, relativement aux rebouteurs reconnus comme tels par le public.

Le "Herald" et le Tramway

Notre confrère demande la mort du Bill et proteste contre tout compromis

Le "Herald" disait hier, au cours d'un très vigoureux article de rédaction: "On semble porté à croire que d'autres influences peuvent agir plus fortement que le désir d'appuyer la politique publique du Cabinet et de la Législature."

"Si tel est le cas, la position doit devenir difficile. Si l'on adopte une mesure qui renverse la politique du Cabinet, le Cabinet doit demander que le Gouverneur applique son veto à la mesure. La population de Montréal avait presque réussi à obtenir le veto du gouverneur contre l'acte accordant une charte au Power en 1901."

"Il est inutile d'embrouiller les cartes. Montréal compte sur la Législature pour le rejet de ce bill."

"On a toute raison de supposer que le bill sera rejeté. On ne voit pas encore pourquoi on l'appuierait. Il est très certain toutefois, qu'une demi-douzaine d'hommes déterminés, avec une si bonne cause à défendre, peuvent combattre cette emprise jusque dans ses derniers retranchements, et avec de fort belles perspectives de victoire. Il n'y a aucun doute sur ce point que la lutte sera livrée. Il ne devrait être question que de savoir qui d'entre eux qui peuvent combattre, entreprendra la lutte le premier."

Et, dans un double colonne de première page, il déclarait:

"Les citoyens ont appris avec consternation que les commissaires et la Compagnie des Tramways ont négocié et qu'un compromis est en marche."

"Compromis de quoi? Quel compromis la ville peut-elle avoir? Nous avons un contrat. Nous ne cherchons pas à le changer. Si la compagnie le cherche, qu'elle retire d'abord son projet de loi. On ne devrait pas négocier avec un homme qui vous ordonne de rompre votre engagement et qui vous met un pistolet au front pour vous faire obéir."

"La Compagnie des tramways a peut-être produit cette mesure extraordinaire dans le but d'amener les Commissaires à un compromis par la fraude."

"Il faut en premier lieu tuer le bill. Alors les Commissaires et la compagnie pourront discuter. Mais non pas dans le but de faire un contrat, qui détruira l'utilité de la Commission des services d'utilité publique et laissera la ville et la banlieue dans une situation aussi mauvaise qu'elle l'est aujourd'hui pour les deux. Il faut considérer les besoins de l'île entière et non pas de la ville seulement, et le Conseil municipal ne peut pas légiférer pour la banlieue. Tout arrangement fait par la ville doit conserver à la Commission des services d'utilité publique le pouvoir de sauvegarder les intérêts de toute l'île et en tout temps."

# LETTRE D'OTTAWA

**LE MASSACRE DES INNOCENTS COMMENCE. — CEUX QUI RESTENT AU FEUILLETON DE LA CHAMBRE. — ENCORE LA REFORME DU SENAT. — UN INVENTEUR ET SON PROJET. — M. LAURIER N'EN VEUT POINT. — LE PONT DE QUEBEC ET LA CHAMBRE. — EXPLICATIONS DE M. GRA H.M. — LE PROCHAIN RECENSEMENT. — LE DRAPEAU ANGLAIS EN HAUT! — LA LIBERTE INDIVIDUELLE. — LE SPHINX PARLERA.**

Ottawa, 27 Février.

Savez-vous ce que c'est que le "massacre des innocents"?

En termes parlementaires, les "innocents", ce sont les projets de loi, — bills privés ou mesures particulières, — et les avis de motions, qui, à la fin de la session, restent encore au feuillet de la Chambre, sans avoir atteint le dernier degré de leur évolution.

Le gouvernement a massacré aujourd'hui quelques-uns de ces innocents. Il avait décidé que le lundi serait le dernier jour affecté aux députés. Et comme la Chambre n'a pas voté toutes les mesures particulières et n'a pas ordonné la production de tous les documents demandés par nos législateurs, nous n'en entendons plus parler, jusqu'à la prochaine session. Dorénavant, d'hui à l'ajournement de mai, les projets de loi du gouvernement auront le pas sur tout le reste, à chaque séance.

Aujourd'hui, la Chambre a disposé d'une résolution de M. McLean député de Huron, qui voudrait un sénat électif responsable au peuple.

M. McLean, — celui-là même qui disait l'an dernier, pendant le débat sur la marine, que le Canada ne doit rien à la Grande-Bretagne, — a inventé un plan de réforme du sénat qui n'a offert, sans succès, au gouvernement actuel.

"Je ne veux pas l'abolition du Sénat, dit-il, mettez un terme aux nominations faites par le gouvernement fédéral, faites choisir le sénat par le peuple.

"D'écarter, par exemple, que chaque sénateur sera élu tous les sept, ou tous les dix ans, par les électeurs de cinq ou six comtés, réunis en une seule grande division territoriale. Exigez des électeurs sénatoriaux une légère qualification foncière, et une qualification éducationnelle. Obligez chaque électeur à déposer son bulletin de vote dans l'urne électorale. Défendez la cabale de porte en porte, et je crois que le sénat ainsi constitué, vaudra mieux que le sénat actuel."

Au soutien de cette réforme, M. McLean cite l'exemple de l'Australie, de l'Afrique-Sud, des Etats-Unis où le sénat est électif, de même qu'au Mexique, au Brésil, en Argentine, et dans la plupart des républiques sud-américaines. "Le Canada, dit-il, est le seul pays américain doté d'un sénat nominatif et il doit se débarrasser de ce système antédiluvien. Le Sénat, tel que je propose de le réformer, ne serait pas une réplique de la Chambre, puisqu'il serait élu par les électeurs de divisions territoriales différentes de celles qui envoient des députés aux Communes. Pour empêcher les "dead locks" entre ces deux corps, déterminez que si la Chambre vote trois fois de suite un projet de loi, le Sénat devra l'accepter finalement."

A gauche — M. McLean est ministériel. — M. Beattie trouve que ce projet-là n'est pas mauvais; mais, par contre, M. Lemox ne veut point de ce nouveau système. "La constitution actuelle du Sénat, c'est-à-dire le Sénat nominatif est encore ce que nous pouvons avoir de mieux, et personne ne trouverait à y redire, dit-il, si M. Laurier n'abusait pas de ses privilèges pour nommer souvent au poste de sénateur des créatures politiques qui ne valent rien comme législateurs. Que le premier ministre fasse de temps à autre des nominations sensées et nous trouverons le régime actuel satisfaisant."

Sir Wilfrid Laurier proteste. "J'ai toujours agi, là comme dans toute la gouverne du pays, au mieux des intérêts canadiens, dit-il. Je suis heureux de voir que quelqu'un nous fait aujourd'hui des suggestions quant à la réforme du Sénat. Disons néanmoins que les Pères de la Confédération, après avoir vu fonctionner, pendant plusieurs années, sous l'union, le régime électif, pour les membres de la Chambre Haute d'alors, ont cru bon de revenir au système nominatif. Il est vrai qu'à la longue, ceci peut avoir ses inconvénients, et que le Sénat peut devenir presque entièrement composé de ministériels. Mais c'est un inconvénient dont les deux partis souffrent tout à tour. Quant à moi, je n'ai guère foi en la réforme que propose M. McLean, et je crois plutôt que, si réforme il doit y avoir, il faudra qu'elle soit telle que les provinces nient quelque chose à dire à la nomination des sénateurs qui les représentent. C'est là une grave question où nous reviendrons plus tard."

M. McLean retire sa résolution et l'affaire en reste là.

II

Le pont de Québec intéresse fort M. Lemox. Il voudrait que avant la signature du contrat accordant l'entreprise de la reconstruction de ce pont, le ministre des chemins de fer, M. Graham, donnât à la Chambre tous les renseignements relatifs à ce sujet et lui permit d'exprimer son opinion à ce propos.

M. Graham n'y a pas objection. Il admet la difficulté où se trouve le gouvernement de trouver des plans qui assurent la sécurité parfaite du nouveau pont, et dont la mise à exécution n'aboutisse pas à un résultat aussi déplorable que celui dont les erreurs de M. Cooper furent cause.

Il explique brièvement pourquoi MM. Vautelet et Fitzmaurice ont démissionné: le premier l'a fait parce que la commission ne veut pas s'en tenir à son plan seul, le second l'a fait pour des raisons de santé et des différends survenus entre lui et ses collègues, M. McDonald, de Guanacoque, remplace M. Fitzmaurice, et il va falloir trouver un successeur à M. Vautelet. M. Graham dit que le gouvernement a donné tous les renseignements qu'il avait aux soumissionnaires, que la Commission a écarté le projet d'un pont suspendu pour adopter celui d'un cantilever à simple intersection, — chose où, du reste, le ministre des chemins de fer avoue ne rien connaître, — et ajoute que la Commission sera responsable de ses plans, et les entrepreneurs de leurs travaux. Ceux-ci devront déposer, comme garantie, \$500,000, puis tant pour cent du coût de l'entreprise."

M. Lemox fait remarquer que, d'après lui, le pont de Québec devra coûter entre vingt et vingt-cinq millions, l'ouvrage parfait; et M. Graham promet de tenir la Chambre au courant de tout ce qui pourra survenir de neuf quant à cette gigantesque entreprise, la plus grande du monde, dit-il.

Incidentement, comme M. Borden veut obtenir des renseignements sur la façon dont se fait le recensement, en Grande-Bretagne, M. Fisher remarque que le gouvernement ne changera pas son mode de procéder, quant à celui du Canada, cette année. "Nous comptons, comme par le passé, dit-il, les personnes qui ont de droit une résidence au Canada, non pas seulement celles qui y restent de fait. "Je ne crois pas que, dans l'ensemble, le recensement "de jure" puisse donner des chiffres sensiblement plus exacts que le recensement "de facto", a-t-il ajouté.

Le major Beattie, un député ontarien, voudrait que le gouvernement canadien prit des mesures pour obliger tout habitant du Canada, — sauf le représentant d'un pays étranger, — à hisser ou déployer le "Union Jack" en même temps qu'il hissera ou déploiera un drapeau étranger, en quelque endroit que ce soit, — et pour assurer à "l'Union Jack" le point le plus en vue, dans chacune de ces occasions. Il en résulte tout un débat où prennent part MM. White, Pugsley, Fielding, McDonald, Middleboro, Goodeve, Armstrong, Campbell, Neely et quelques autres.

Le gouvernement déclare ne pouvoir accepter cette proposition, parce que, dit M. Pugsley, cette question ne relève que du parlement impérial, et aussi, dit M. Fielding, parce que des règlements à ce propos pourraient causer des complications internationales.

M. McDonald, incidemment, rend hommage à l'hymne "O Canada" qui doit être, dit-il, notre hymne national, à cause de son caractère élevé.

MM. Paquet et Nantel disent tous deux n'avoir aucune objection à cette résolution du major Beattie, parce qu'en fait, affirment-ils, les Canadiens-français ont déjà accepté le principe de cette résolution et donnent toujours la meilleure place au drapeau anglais dans toutes leurs cérémonies, même quand ils y déploient le tricolore. Le vote est à 49, écarte la proposition Beattie et passe à l'ordre du jour.

Dmain, M. Sifton rompra son silence de sphinx, sur la question de la réciprocité, et nous verrons quelle attitude il entend prendre à ce propos. Toute la Chambre est anxieuse de le savoir.

GEORGES PELLETIER.

## Bill Miner est pris

LE CELEBRE PILLEUR DE TRAINS EST SOUS VERROUS.

Chicago, 28. — Le vicieux "Bill" Miner, un des célèbres pilliers de trains, arrêté la semaine dernière, à Garyville, avec plusieurs bandits, a été formellement identifié aux bureaux de l'agence Pinkerton, ici, hier. Il est accusé d'avoir pillé un train à White Sulphur, Georgia, le 18 février dernier, avec huit autres individus. Miner s'est rendu fameux à la suite de ses nombreux vols et il fut condamné à perpétuité, il y a quelques années, à Vancouver, pour avoir pillé un des wagons de la Dominion Express sur le réseau du Pacifique Canadien. En août dernier Miner avec deux autres forçats réussit à s'échapper, en faisant une brèche dans le mur qui entoure le pénitencier.

Les autorités américaines sont prêtes à remettre Miner au Gouvernement canadien, s'il le désire. Dans le cas contraire on fera subir un procès au vieil éméule de Jesse James.

## La crise en France

Paris, 28. — La démission de Briand a précipité la venue d'une crise politique en France. Il est question d'une dizaine d'hommes d'Etat comme remplaçants du Premier ministre démissionnaire, mais il n'en est pas un contre lequel on ne formule de sévères critiques. Emile Combes, le parain des lois contre les associations, et Théophile Delcassé sont actuellement les candidats les plus en vue. Combes est un "insurgé" et un ennemi des classes, et Delcassé a failli compromettre, comme Premier Ministre, en 1905, la paix franco-allemande au sujet de la question marocaine. On reproche ces choses à ces deux hommes et il est encore très difficile de savoir qui prendra la direction des affaires publiques dans ce moment de crise qui menace tout groupe qui arrivera au pouvoir.

## Société des Artisans

UNE NOUVELLE UCCURSALE

La Société des Artisans Canadiens-Français a inauguré dernièrement une nouvelle succursale qui portera le nom de Sainte-Clotilde No 444. Les fondateurs de cette succursale sont MM. Archambault, Deschamps, Guévrement, Elz. Stuart et le Dr Aumont. Les officiers de la nouvelle succursale sont MM. l'abbé J. A. Bourassa, numéraire; Elz. Stuart, président; A. Tondoux, vice-président; F. O. Clément, secrétaire trésorier; J. Buisson, commissaire ordonnateur; J. E. Parnement, 2e commissaire ordonnateur; P. Marchand, T. Prud'homme et H. Brault, censeurs.

Les assemblées auront lieu le deuxième et le quatrième dimanche du mois dans la salle du Cercle Paroissial Sainte-Clotilde, 20 Chemin de la Côte Saint-Paul.

## Elle meurt en sortant de l'église

Une dame Jobin, domiciliée au No 28 rue Lamoignon, a été frappée subitement, hier soir, d'une syncope, en sortant de l'église de Maisonneuve, où elle venait assister à la messe. On a fait transporter chez elle et l'abbé Lafontaine lui administra les derniers sacrements; elle succomba peu de temps après.

La défunte était âgée de 40 ans; elle laisse un mari et plusieurs enfants.

## Dix pêcheurs noyés

Cuxhaven, 28. — Le bateau pêcheur "Saxhavener" coulé sans pendant la tempête de samedi dans la mer du Nord au large de Cuxhaven. L'équipage a péri. Les dix cadavres n'ont pas été retrouvés.

## Taux réduits sur le C. P. R.

Le Chemin de fer Pacifique Canadien a décidé de vendre, à partir du 10 mars et jusqu'au 10 avril inclusivement des billets de seconde classe pour Vancouver, Victoria et les points de la côte Nord du Pacifique, au taux spécial de \$47.50. Pour San Francisco, Los Angeles, San Diego, et la cité de Mexico via Chicago au taux spécial de \$49.00.

Pour plus amples renseignements, voyez l'annonce dans une autre colonne.

## Une bataille en règle entre Macédoniens

Toronto, 28. — A la suite d'une discussion à propos de religion des Macédoniens habitant cette ville en sont venus aux mains, hier, et huit des combattants ont été transportés dans des hôpitaux.

Tous seront traduits devant le Magistrat aussitôt que leur état le permettra.

## 'Querida' - 'McCormick'

UNE POURSUITE DE \$2,500 DE DOMMAGES-INTERETS A LA SUITE D'UN ABOYDAGE.

En cour d'Amirauté, hier, le juge Dunlop a fait le procès d'un accident de navigation fluviale. Les propriétaires du remorqueur "McCormick" réclament \$2,500 de dommages-intérêts à la compagnie propriétaire du "Querida", pour avaries subies dans un abordage au pied du canal de Soulanges en mai dernier. Le "McCormick" était amarré disant les demandeurs, et le "Querida" le prit en flanc par deux fois. Il n'y avait pas de vigie en service et la vitesse du bateau était peu sûre. La défense maintient qu'elle a fait tout son possible pour prévenir l'accident. Il est probable que le jugement ne sera pas donné avant jeudi.

## Euchre à Ahuntsic

Un très amusant euchre avait lieu à la Salle Latendresse de Ahuntsic, hier soir sous les auspices du Club Athlétique de cet endroit.

Cette soirée a été donnée en l'honneur de l'équipe de hockey et fut patronnée par les résidents d'Ahuntsic, en général, ainsi que par ceux du Sault et des autres municipalités environnantes.

Des trawmays spéciaux ont quitté Ahuntsic à trois heures ce matin pour ramener les gens de Montréal qui avaient assisté à cette soirée. La Compagnie des Trawmays de Montréal a bien voulu nous accorder cette demande faite par les officiers du club et ce dernier lui en est grandement reconnaissant.

La salle était très joliment décorée pour cette occasion et la coupe d'argent donnée par le club comme prix, lors des régates de l'été dernier, était disposée garni les prix du euchre qui furent ainsi comme suit: — Dames: Prix de main seule, Mademoiselle Desjardins; premier prix, pour les points, Mlle Corinne Gervais, second prix: Mme J. A. Jacob, troisième prix, Mlle Yvonne Laverdure, quatrième prix: Mme Alfred Gingras, cinquième prix: Mlle Lalonde, sixième prix, Mlle Chartand.

Messieurs: Prix de main seule, M. Ernest Latendresse, premier prix, pour les points, M. Fernand J. Brosseau, maire du Sault; deuxième prix, M. J. R. Bourbonnière, troisième prix, M. J. R. Pichette, quatrième prix, M. L. Boileau, cinquième prix, M. C. Fabien, sixième prix, M. Georges Miller, M. J. H. Berthelot, président du club et M. J. C. Laverdure, secrétaire, ont distribué les prix qui avaient été donnés par les membres du Club et leurs amis.

## En sûreté

Petersbourg, 28. — Les 253 pêcheurs finlandais qui avaient été entraînés sur une banquise il y a quinze jours dans le golfe de la Finlande, sont arrivés à mancho à l'île Seiskar. Ils disent ne pas avoir souffert pendant leur long voyage à la dérive.

## Une fillette se suicide

New-York, 28. — Lena Gebhardt, une fillette de 17 ans élève du cours primaire de l'école des Hautes Etudes, à Englewood, s'est suicidée hier, en se tirant une balle dans la tête. Sa vue s'affaiblissait depuis quelque temps et elle craignait de ne pouvoir passer ses examens.

## Il tue son enfant et blesse sa femme

Cleveland, Ohio, 28. — A la suite d'une querelle avec sa femme hier, un nommé Anton Soscick a tué son bébé en lui ouvrant la gorge avec un rasoir, puis le forcené s'est rué sur la femme et lui a infligé de graves blessures. En suite il s'est ouvert la gorge. Les blessures de la femme ne sont pas mortelles mais on croit que la métrite succombera. Il a été arrêté et conduit dans un hôpital.

## Entrepôt incendié, rue Queen

UN POMPIER BLESSE PAR LES FILS ELECTRIQUES. — LES PERTES S'ELEVENT A \$40,000.

Les pompiers ont été appelés vers 1 h. 30 hier l'après-midi à l'entrepôt "Ives Modern Beadstead", situé dans la rue Queen entre Ottawa et William ou le feu venait de se déclarer au deuxième étage de la bâtisse. En arrivant, le chef de district Lussier constata que les flammes avaient gagné beaucoup de terrain et comme une conflagration était à craindre, il donna une seconde alarme. Bientôt toute la division centrale arriva et le commandement du chef Tremblay.

Les pompiers attaquent le feu par quatre endroits différents et après une lutte qui ne dura pas moins d'une heure ils réussirent à se rendre maîtres de la situation.

Ils eurent beaucoup de difficultés à traverser les échelles et à faire l'ascension des fils électriques suspendus sur leurs têtes.

Un pompier du nom de Déloges s'est fait brûler la figure par un de ces fils Il fut pansé puis il put reprendre son poste.

On ne connaît pas l'origine de cet incendie; les pertes s'élevaient à plus de \$40,000.

Les dommages causés au stock de lits en fer de la maison Ives sont évalués à environ \$25,000; le propriétaire de la bâtisse, M. F. H. Gray de Cornwall, perd près de \$10,000.

La Canada Office Furniture Company qui occupait un des étages de la bâtisse incendiée, comme entrepôt pour son stock de meubles de bureaux, a subi pour \$5,000 de dommages.

La maison S. H. Ewing, importateur de thé et cafés, a aussi subi de légers dommages par l'eau la fumée.

Les pompiers en occurrence ont fait preuve de beaucoup de sang-froid et d'habileté. Ils sont restés sur le théâtre du sinistre toute la nuit.

## Un Bill du Travail

UN DEPUTE D'ONTARIO DEMANDE LA JOURNEE DE HUIT HEURES A UN SALAIRE MINIMUM DE 20 CENTIMS L'HEURE.

Toronto, 27. — La journée de huit heures avec salaire minimum de vingt centims l'heure, telles sont les principales clauses du bill présenté à la législature par M. Allan Studholme, député ouvrier. La clause qui concerne la journée de huit heures est particulièrement catégorique. Non seulement elle veut faire d'une journée de huit heures une journée légale de travail, mais elle veut défendre aux patrons de demander ou de permettre à leurs employés de travailler plus de huit heures, excepté dans le cas d'absolue nécessité.

Les ouvriers n'auront pas le droit de s'engager pour moins de 20 centims l'heure.

Aucun homme de moins de dix-huit ans ou une femme de moins de vingt et un ans ne devrait, selon M. Studholme travailler plus que le temps légal. Une clause d'exception est comprise dans le bill concernant le travail sur le dimanche et le cas où les personnes employées sont des membres de la famille de celui qui les emploie. Une autre clause appliquerait ces mesures particulièrement aux contrats du gouvernement et annulerait ces contrats si les dispositions de l'acte ne sont pas accomplies.

## Tamponnement à Kingston

UN CONVOI SUBURBAIN FRAPPE UN WAGON PASSAGER D'UN TRAIN EXPRESS.

Kingston, Ont., 28. — Le convoi suburbain du Grand-Tronc est venu en collision avec l'express Kingston. L'express était en temps et avait droit de passage. La locomotive et les wagons-poussoirs avaient traversé la voie lorsque le suburbain vint donner dans le dernier wagon des passagers. Le choc fut très violent. Le wagon fut renversé et eut un côté enfoncé. Le cylindre de la locomotive fut crevé. Les passagers du char-fumoir virent un secours de ceux qui étaient emprisonnés dans le wagon retourné. Par bonheur, personne n'était blessé et on en fut quitte pour une rude peur.

## L'Art nouveau

DIANE EN COSTUME DE BAIN, ADAM EN SALOPETTES ET EVE EN PYJAMAS.

Albany, N.Y., 28. — Le Révérend J. A. McQuig, puriste acharné au tant que déclaré, n'aime pas la peinture réaliste ou symboliste. Il a forcé à draper certains tableaux de prix d'hôtels importants et, aujourd'hui, l'on peut voir la "Diane au bain" revêtue d'un costume brillant. Un rapin en robe de chambre, un autre en pyjama, un troisième en costume de chambre, l'homme au tableau est revêtu d'une tenue de forçat, coiffé d'un haut de forme et porte une pipe en calash aux dents.

Le "Réveil d'Adam" a été retouché publiquement par le même rapin. Eve porte des pyjamas bleus, Adam des salopettes. Tous deux ont des gants de boxe (.....)

Le neveu de McQuig s'est déclaré satisfait des retouches et a dit très froidement que les tableaux paraissaient beaucoup mieux comme cela.

## Exposition de graines

Sherbrooke, 28. — A une assemblée de l'association agricole du comté de Sherbrooke, on a décidé de tenir une exposition de graines le 5 avril prochain.

On a adopté une motion demandant au ministre de l'Agriculture de prendre des mesures afin de protéger davantage les troupeaux de moutons contre les chiens errants.

## Elle se brûle les jambes

Mme Margaret Hays, 56 ans, domiciliée au 138 rue Cadieux, s'est brûlée les jambes en renversant un poêle à pétrole sur elle. Elle fut transportée à l'hôpital Général. Quoiqu'elle souffre beaucoup, son état n'inspire aucune crainte.

Prix réduits par le G. T. R.

## Sanglante bataille

Reno, Nev., 28. — Au cours d'une bataille livrée hier à 60 milles ouest de Tuscarora, 8 indiens et un policier ont été tués et les autres membres de la bande indienne capturés.

La bataille eut lieu à Kelly Creek, comté de Humboldt, à 25 milles de Galeonda.

## PETITES ANNONCES

### HORLOGER D. MANDE

Bon horloger et bijoutier, sobre et honnête, avec références. Près Frontenac, S'adresser à S. Lacroix, 1465 Ontario Est.

### PROPRIETES DEMANDEES

AVIS. — Si vous désirez vendre maisons ou terrains, mettez-vous en relation avec moi, vos propriétés sont peut-être ce que nous cherchons. ALEXANDRE DUPUIS, 17 Côte Place d'Armes, Main 7513.

### COLLECTION COMPLETE

A vendre une collection complète du "Devoir" année 1910. Ecrire à Casier 107, "Le Devoir".

### MEDECIN

A 45 milles de Montréal, dans une belle petite ville, une clientèle de 2 à \$500 par année. Conditions faciles. Ecrire à Casier 120, "Le Devoir".

### A LOUER

Paré Lafontaine, 568, beau plain-pied, six pièces, bain, water-closet, eau chaude et fournaise, gaz, peinture émaillée, ménage fait à neuf, avec grand balcon, possession in cédiate au désir. S'adresser de 9 à 6 heures, 180 Saint-Jacques, Chambre 211, Tél. Bell M. 7076, après 7 heures, Main 950.

### A LOUER

A LOUER — Plusieurs pièces pieles situés aux Nos 1071, 1069, 601, 537 Béri, et 44 Chambord. Aussi logis de 7 pièces situés rue Gourel, Nos 153, 167, 177, 181. Prix très modérés. S'adresser, le jour, 180 Saint-Jacques, Chambre 211, Tél. Bell Main 7076, et le soir Main 950.

### A LOUER

BEAUX PLAINS-PIEDS modernes, 6 et 7 chambres, ménage fait à neuf, bonne localité. Possession immédiate si désiré. S'adresser 699 Champlain.

### AUX ELECTRICIENS

Achetez vos rosettes (bloques) pour fixures électriques, chez P. DUPUY, mouleur-tourneur, 287 Saint-Thomé. Vous serez bien servi et promptement.

### MEUBLES ET TAPIS

\$10,000.00 de meubles et tapis, prêtres literie, etc., devront être vendus à sacrifice durant ce mois avant nos réparations. Venez voir nos prix. Rachel Furniture Co., 518 Rachel Est.

### A VENDRE

Magnifique machine à coudre Singer, 1 robe Muska, 1 spring bed, conchette, moulin à laver, magnifique show case. Chance exceptionnelle. S'adresser: E. Lanthier, 156 Sainte-Elisabeth du Portugal, Tél. Bell, Westmount 1319.

### A VENDRE

Star Coke, cassé et passé au érible, pour l'usage domestique. — Les témoignages de ceux qui s'en servent prouvent ses qualités supérieures comme combustible pour poêle et fournaise. 10 cents le sac chez votre épiciers, 66,25 la tonne, livrée, Star Coke Co., 221 rue du Havre, Tél. Est 5882. Nous prenons les commandes C.O.D.

### AUTOMOBILES A VENDRE

Neuves et d'occasions. Pour photographies et descriptions, s'adresser à J.-O. MONTPLAISIR, Drummondville, Qué.

### AUTOMOBILES A VENDRE

AGENCES 1911. — Huppmobile, 20 H.P. Cole, 30 H.P., Dominion 33 H.P., Glide, 7 places, 45 H.P., Wescott, 7 places, 50 H.P., Speedwell, 7 places, 50 H.P., Marmor, 40 H.P. Nous défions toutes compétitions. Venez les voir au GARAGE GADBOIS, 316 Hôtel de Ville, Tél. Est 2171.

### LOT A VENDRE

A Bordeaux, 48.10 x 108 rue Roy, entre Champlain et Salisbury. Vendra à première offre raisonnable. Arthur Vaillancourt, 580 rue Saint-Paul.

### PROPRIETE A VENDRE

RUE MONTROYAL. — Propriété à vendre, 2 magasins, 3 logements, cave cimentée, écurie de 3 boxes le tout en brique sur le neuve emplacement. On échangerais pour automobile. S'adresser à T. GILARD, 580 Sainte-Catherine, Est, Tél. Est, 4219.

### ARGENT A PRETER

AVIS — Avez-vous besoin d'argent, gros ou petits montants? S'adressez-vous à M. THOMAS TOUZIN, notaire, 947 Saint-Denis, Est, 1306. Juvrage garanti.

### CARTES POSTALES ILLUSTREES

PERSONNEL — Collectionneurs de cartes postales, entrez dans notre Union Coût, 1/1c. Vous pourrez faire échange de cartes partout. Liste de changeurs, sur laquelle sera votre nom. Post-Card Union of Canada, A.E. Stillwell, Roumont, P.Q.

### CHEVAUX TONDUS

Allez faire clipper vos chevaux par l'électricité en 30 minutes chez Jos. L. Gaudet, 549 Amherst, coin Ontario, Téléphone Est 1306. Juvrage garanti.

### REPARATION

de meubles de tout genre, rembourrés avec soie, matelas refaits, remis à neuf, \$1.00; plume désinfectée. Charles Turbot, 455 Visitation, Tél. Bell, Est, 20 5.

### RASOIRS

Rasoirs de sûreté et ordinaires, alignés et remis à neuf, ouvrage fait par un expert. 1 douzaine simples tranchants, 30 cents; 1 douzaine doubles tranchants, 40 cents.

### NOUVELLE INVENTION CANADIENNE D'AIGUISAGE, 375 ONTARIO EST.

N.B. — Pour vos ordres, envoyez timbres ou bon de poste.

### ASSEMBLEE DES ACTIONNAIRES

L'Assemblée annuelle des actionnaires et fondateurs du Monument National aura lieu au Monument National (salle No 6) le 9 Mars courant à 8 h. p.m. précises, pour recevoir le rapport de la Commission Financière, faire les élections des Directeurs et en général procéder aux affaires du Monument National.

### Par Ordre

ARTHUR GAGNON, Secrétaire-Trésorier.

### Un an de prison

Juliette Fargel, cette jeune fille accusée de vol chez Mlle L. Baudouin, a été condamnée ce matin à un an de prison par le magistrat Lanctôt.

## Cartes Professionnelles

### AVOCATS

BASTIEN, BERGERON, COUSINEAU & JASMIN, AVOCATS, 76 rue St-Jacques, Téléphones M. 2283, F. de S. Bastien, C.R., J. G. H. Bergeron, B.C.L., Phil. Cousineau, L.L.D. C.R. A. Jasmin, L.L.L.

DEGUIRE, A.-S., Avocat, Trust & Loan Bldg., 30, Rue Saint-Jacques, Chambre 35, Tél. Bell 3995 Montréal.

LALONDE, ARTHUR, AVOCAT, 61 Est, rue Notre-Dame, Montréal. Tél. Main 6840.

# LETTRE DE FRANCE

LES ARRÊTS SE SUIVENT, MAIS NE SE RESSEMBLENT PAS. — LA MAGISTRATURE ET LA POLITIQUE. — LES PETITS PAPIERS DE WALDECK-ROUSSEAU. — UN COIN DE L'HISTOIRE CONTEMPORAINE. — LA RECONCILIATION BRIAND-COMBES. — VERS PLUS DE PROPRETE.

Paris, 10 février 1911. — Les arrêts de justice sont comme les jours: ils se suivent et ne se ressemblent pas. Hier, le tribunal de Reims a prononcé l'acquiescement de Mgr de Ligonnes, évêque du diocèse, poursuivi par l'Amicale des Instituteurs de son département pour avoir signé et publié la fameuse lettre de septembre 1909 sur les mauvais manuels scolaires. Certains évêques, vous le savez, ont été, par contre, condamnés et je vous ai dit comment la première Chambre d'Appel de Paris avait confirmé cette condamnation à l'encontre du cardinal Luçon, archevêque de Reims. Le jugement de Rodez, survenant au lendemain de cette confirmation, est du plus haut intérêt parce qu'il en constitue une manière de réfutation. Juridiquement, cette réfutation est d'ailleurs très forte, et les magistrats de Rodez ont certainement raison "en droit".

Cela ne veut malheureusement pas dire "qu'en fait" leur thèse triomphera. Une constatation vient précisément d'être faite à propos de l'arrêt rendu contre le cardinal Luçon, qui indique à quels subterfuges misérables s'abaisse parfois chez nous, sous l'influence des politiciens, une justice officiellement impartiale: l'excellent "Revue d'organisation et de défense religieuse" établit que si la Cour, pour motiver la condamnation, s'est appuyée sur un texte "faussé" de l'un des conseils du Cardinal; il y a eu copie "inexacte", inexacte jusqu'au mensonge, d'une consultation donnée par écrit. Vous vous souvenez déjà que, pour réhabiliter l'ex-captain Juif Alfred Dreyfus, la Cour de Cassation a dû falsifier le texte de l'article 445. Il est vraiment fâcheux, pour l'honneur de la magistrature, que la Cour d'Appel vienne de se rendre coupable d'un fait analogue.

Mais on ne peut nier — et je vous l'ai dit à maintes reprises — que la politique, comprise d'une certaine manière, soit parvenue à gagner chez nous force institutions et beaucoup d'hommes. Comme le dit certain personnage de "L'Aventurier": "la dernière pièce d'Alfred Capus — "la politique, c'est le moyen d'être agréable à ses amis et de les servir contre ses adversaires." Ce n'est point un axiome, certes, mais c'est une constatation qu'il faut bien faire pour comprendre l'extraordinaire histoire de notre temps. Si à cette constatation vous joignez cet autre élément d'information qu'au contraire des pays anglosaxons nous subordonnons toute notre conduite à nos conflits religieux et moraux, vous aurez l'explication de tout ce qui peut vous paraître bizarre et même incohérent dans l'histoire de notre temps.

Précisément, depuis une semaine, le "Matin" publie un certain nombre de notes, papiers, lettres et documents, à lui transmis par les héritiers de l'ancien président du conseil Waldeck-Rousseau. C'est de l'histoire contemporaine, puisqu'il ne s'est pas écoulé deux années depuis l'accession de Waldeck-Rousseau au pouvoir. Nous vivons tellement vite que la plupart des circonstances qu'il s'est écoulées la transformation totale de l'ancienne politique opportuniste se sont déjà effacées de nos esprits. Plusieurs même n'avaient jamais été révélées qui apparaissent maintenant; et surtout des explications sont fournies de certains actes, de certains gestes, de certaines paroles, qui ont eu une influence décisive sur notre pays.

Vous vous rappelez qui était Waldeck-Rousseau: grand avocat, en ce sens qu'il était le conseil écouté de la plupart des compagnies financières les plus puissantes, homme politique ayant parcouru une carrière déjà longue depuis que, ministre en 1884, il faisait voter la loi célèbre sur les syndicats professionnels. Waldeck-Rousseau était le prototype du "républicain-conservateur"; par sa famille, il était un grand bourgeois et un doctrinaire, et son père, magistrat éminent, s'était honoré lorsqu'en 1850 furent brutalement chassés de leur demeure, pour la première fois, les Jésuites — en leur offrant publiquement l'appui de son nom et le refuge de sa maison.

Or Waldeck-Rousseau, chargé par M. Loubet de constituer le ministère, fait appel aux adversaires les plus déterminés, les plus notoires, et de la religion catholique, et de l'ordre social. Il introduit, chose inouïe, un socialiste, M. Millerand, dans le ministère; il cherche sa majorité à gauche, écarte par des conditions inacceptables, les collaborateurs qu'il feint de chercher parmi les républicains modérés, et se pose, dès le premier jour, en adversaire de tout ce qu'il défendait la veille.

Pourquoi ce revirement? Les documents publiés ces jours-ci établissent qu'il n'a pas été l'effet de circonstances fortuites, mais bien le produit d'un dessein mûrement arrêté. Dès que la confiance du chef de l'Etat l'eût investie du soin de former le ministère, Waldeck-Rousseau résolut de prononcer nettement à gauche le mouvement qui lui paraissait nécessaire "pour mettre fin aux menées réactionnaires et égarées". Peut-être se berçait-il, comme son ancien maître Gambetta, d'être assez fort pour discipliner, voire pour domestiquer toutes les fractions du parti républicain, et constituer "un grand ministère", dont feraient partie les divers chefs de groupes. Peut-être aussi se croyait-il assez fort pour briser, en les absorbant, les forces des partis démagogues, et imaginer-il qu'en les admettant, avec un minimum de discipline, au nombre

# L'Eldorado de l'Ouest

Un canadien-français qui, après avoir résidé longtemps aux Etats-Unis, est allé, il y a deux ans, se fixer dans l'Alberta-Centre, déclarait dernièrement à un de ses amis de Montréal: "J'ai passé durant dix ans dans les centres manufacturiers des Etats-Unis et j'y ai fait moins d'argent que pendant mes deux années de séjour ici. Je suis sûr d'arriver à l'aisance et de être bientôt en état de fournir à mes enfants les moyens de se créer d'excellentes positions. Si les Canadiens-français de la province de Québec connaissaient la merveilleuse fécondité du sol dans cette partie du pays, jamais ils ne songeraient à émigrer aux Etats-Unis. Au lieu d'affaiblir leur nombre dans l'empire des usines américaines, ils se hâteraient d'acquiescer ici, dans l'Alberta-Centre, un homestead de 160 acres pour la modique somme de \$100 et de se livrer dans les plantureuses plaines de l'Ouest à la culture de la terre et à l'élevage de bœufs. Au lieu de s'adonner à des travaux pénibles et qui ne leur procurent généralement que de faibles salaires, ils viendraient ici conquérir l'aisance et vivre une vie large et saine. Au lieu d'être perdus dans l'immensité de la population américaine, ils jetteraient ici les bases d'une nouvelle province, celle de l'Ouest, seconde province de Québec. Mais il leur faut se hâter. Des gens de toutes nationalités: allemands, anglais, galiciens, russes et américains s'emparent avec avidité de ce sol que les Canadiens-français semblent délaisser. L'année dernière, 92,000 américains ont quitté leur patrie, vendant les terres qu'ils y possédaient pour venir s'établir dans l'Ouest canadien. C'est parce qu'ils estimaient cette région plus avantageuse que celle où ils demeuraient. Dans quelques années il sera peut-être trop tard. Pour moi, je me propose d'aller bientôt voir mes amis canadiens-français des Etats-Unis et de les induire à venir ici avec leurs familles pour de l'aisance que donne cette terre féconde."

Ces paroles n'ont rien d'étonnant, car il est impossible d'exagérer la fertilité du sol de l'Alberta-Centre. C'est la plus vaste et la meilleure région à cultiver du monde entier. Les pâturages et les terres de culture ont une qualité égale à celle des animaux élevés à l'étable dans l'Ontario ou en Europe. Plus de vingt ans les chevaux des plaines de l'Alberta détiennent une réputation mondiale et la demande à cet égard est bien supérieure à l'offre. De plus, l'industrie laitière offre les moyens de payer toutes les dépenses de la vie et des travaux de la ferme. Il est facile à tout cultivateur d'avoir 20, 25 et même 50 vaches à lait. Le bœuf se vend rarement au dessous de 250cts la livre et en hiver le prix moyen du bœuf frais est de 40 et les vaches plus grandes réservées de charbon du monde. En des centaines d'endroits, on le trouve de plain pied le long des rives et des cours d'eau. Le gouvernement a pris de sages mesures pour assurer ce combustible à bon marché aux cultivateurs. Par une clause du "Dominion Land Act", tous les beaux terrains contiennent une disposition à l'effet de garantir aux colons le charbon nécessaire à leur chauffage à raison de 81.75 la tonne, livrable à la mine. Aucun monopole ne peut exister sur ce combustible. De plus, dans cette partie de l'Ouest, on trouve une quantité de bois propre à bâtir.

Le colon peut obtenir du gouvernement la concession d'un homestead de 160 acres de terre à des conditions très faciles. Il n'a qu'à s'inscrire au bureau des terres, payer \$10.00 pour frais d'enregistrement, labourer 10 acres de terre par année pendant trois mois, demeurer sur le homestead deux mois par année et y construire une maison durant la même période de temps. Le gouvernement lui accordera de son lot.

Ajoutons que les paroisses que nous avons énumérées ci-dessus sont presque entièrement habitées par des canadiens français qui y maintiennent des écoles séparées, dont les commissaires sont catholiques et qui sont subventionnées par le gouvernement.

Comme on le voit, l'Alberta Centre offre un avenir brillant à tout colon énergique, travailleur et possédant un petit capital. Le meilleur temps pour émigrer dans l'Ouest est vers le mois d'avril, car alors le colon peut prendre possession de sa terre et en préparer quelques acres pour y semer des légumes et se faire un jardin.

Près de neuf cents colons de la province de Québec et des Etats-Unis quitteront Montréal vers le commencement du mois d'avril prochain. Il y aura des excursions le 2, le 4, le 18, le 20, le 16 et le 20. Le prix de passage sera pour Edmonton \$43.50, Vegreville, \$43.25. Toute personne désireuse de se renseigner sur les avantages qu'offre cette région devrait saisir ces occasions, car les taux seront considérablement réduits. Je serai toujours disposé à fournir à ceux qui m'en feront la demande par lettre ou verbalement à mon bureau, 67-1-2 rue St-Antoine, Montréal, des renseignements sur cette belle région de l'Alberta-Centre que l'on peut avec raison appeler "l'Eldorado de l'Ouest".

I. H. MAILLET, Agent de publicité de l'Alberta.

# Navigation Océanique

Le "Fremona", fruitier de la ligne transatlantique Thomson, aura, cette année encore, l'honneur d'arriver premier à Montréal à l'ouverture de la saison. Le "Fremona" quittera Liverpool le 1er avril, arrêtera à Catane, Messine, Palerme, Sorrente et Naples. Quelques semaines plus tard, le "Belona" suivra, touchant à Tarragone et à Cadix.

Le "Dominion", ligne White Star-Dominion, quittera Liverpool le 20 avril.

Le "Teutonic" partira le 13 mai et brisera probablement le record de la traversée de l'Est à l'Ouest.

Les lignes Nord-Canadien (Royale) et Allan ont choisi le 20 avril comme date des premiers départs d'Angleterre pour le Canada.

# Briseurs de Banque

CINQ HOMMES ARMES FONT SAUTER LE COFFRE-FORT DE LA BANQUE DE CLOVER.

Clover, Va., 28. — Durant la nuit, cinq cambrioleurs ont pénétré dans la ville, ont fait sauter le coffre-fort de la banque de Clover et se sont sauvés avec \$4,000 en argent. Les résidents aux environs de la banque, réveillés par l'explosion se sont précipités dans la rue et ont évité une grêle de coups de revolvers tirés par deux des bandits. Personne, heureusement, n'a été blessé. Les briseurs de banque ont fui du côté de Randolph, au nord d'ici. La police est mise au fait de leurs exploits et une poursuite en règle est organisée.

Feu Donald R. McDonald

Québec, 28. — Hier soir est décédé Donald R. McDonald, fils de feu A. R. McDonald, autrefois surintendant de la division est du chemin de fer Intercolonial. M. Donald McDonald était malade depuis quelque temps et avait subi une opération à l'Hôtel-Dieu. Il était le beau-frère de M. Rodolphe Forget, député de Montréal.

Fermeture d'une mine

UN BREF DE FORCLUSION EMIS CONTRE LES CARRIERES "NORTH ATLANTIC".

Halifax, 28. — La Eastern Trust Co. a émis un bref de forclusion contre les carrières "North Atlantic", de Port Morien, C. B., réclamant \$90,351 des porteurs d'obligations de la compagnie. Cela provoquera la fermeture de la mine et mettra sur le pavé plusieurs centaines d'hommes.

Précieux auxiliaire

Le Pacifique-Canadien vient d'inaugurer un système de téléphone qui rendra de grands services au cas de besoin aux voyageurs ou aux équipiers. Il s'agit d'un accessoire, poteau démontable, que sur la voie dans un accident. Un appareil de téléphone est aussitôt installé et l'on peut demander du secours et expliquer les causes et la nature d'un accident sans être obligé de compter sur l'aide du télégraphiste.

La compagnie Beaubien

Une nouvelle compagnie qui sera connue sous le nom de la Compagnie Beaubien Limitée, vient d'être incorporée à Ottawa, avec un capital de \$150,000.

L'incendie de la carrosserie Brault

A l'enquête tenue hier par le commissaire Latulippe au sujet de l'incendie de la carrosserie Brault, 184 rue Saint-Antoine, le propriétaire de l'établissement, M. Pierre Brault, a formellement démenti la rumeur selon laquelle il n'aurait tenu de la gazoline dans son atelier. Ce démenti a été appuyé par M. Rousseau, le propriétaire des automobiles entreposés chez M. Brault. Ce témoin admet cependant qu'il y avait déjà eu de la gazoline dans l'établissement, mais en très petite quantité.

Mouvement des paquebots

Table with columns: Paquebots, A, De, ARRIVAGES, Departure, Destination, Arrival.

Un Belge assassiné

Tiflis, 27. — Un Belge, nommé A. Giss, assistant-gérant du tramway de la ville, a été tué par deux inconnus, dans la rue samedi.

# Le président Taft et la réciprocité

IL EST DECIDE A CONVOCER UNE SESSION SPECIALE POUR FAIRE ADOPTER LE BILL McCALL.

Washington, 28. — Le président Taft a démontré clairement hier soir que rien ne pourrait lui faire abandonner la résolution de convoquer une session spéciale du congrès pour faire adopter le bill touchant la réciprocité avec le Canada. Avenant vu du sénat ne pourrait le faire revenir sur sa décision à moins qu'il ne soit évident que le sénat n'approuve pas du tout l'arrangement.

On dit, aujourd'hui, que le président ne convoquerait pas de session spéciale si on pouvait arriver à un vote, soit direct, soit indirect qui montrerait une forte opposition à la mesure. On faisait des efforts pour s'assurer les votes des membres qui étaient en faveur de la réciprocité mais opposés à une session extraordinaire. Le président a déclaré emphatiquement que rien de semblable ne le satisfierait et qu'il lui fallait un vote honnête sur les mérites du bill.

Ces paroles ont été prononcées à la suite d'une conférence qui a eu lieu à la Maison Blanche et à laquelle ont assisté MM. Payne, Dulzell, Dwight, Weeks et Gillett. Le président avait aussi invité un certain nombre de sénateurs, mais à cause de la session du soir, ils n'ont pu accepter l'invitation du président. Ils le verront demain.

Le sujet discuté à la conférence a été la date de la réunion de la session extraordinaire. Cette date appartient aux leaders républicains et le président attendra de les avoir consultés avant de fixer définitivement la date de la nouvelle réunion du congrès. Sa première intention était de convoquer une session à la fin de la conférence a été la date de la réunion de la session extraordinaire. Cette date appartient aux leaders républicains et le président attendra de les avoir consultés avant de fixer définitivement la date de la nouvelle réunion du congrès. Sa première intention était de convoquer une session à la fin de la conférence a été la date de la réunion de la session extraordinaire. Cette date appartient aux leaders républicains et le président attendra de les avoir consultés avant de fixer définitivement la date de la nouvelle réunion du congrès.

Cours d'enseignement vocal

DONNE AU SCOLASTIC DES RR. PP. JESUITES PAR MONSIEUR ARTHUR LAURENDEAU.

Ce cours est une innovation; mais, comme la leçon d'hygiène vulgarisée qui, ne datant que d'hier, a déjà prolongé nombre de vies, cet enseignement nouveau répond à de vieilles et pressantes exigences.

Dans beaucoup de carrières, la voix est l'outil professionnel. Avocats, orateurs, prédicateurs, maîtres et chanteurs ont besoin d'un organe exercé pour remplir leurs fonctions. Il ne suffit pas d'avoir l'âme toute pleine d'ardeurs éloquentes, il faut encore une voix expressive, très intelligible et prenante; il faut que cette voix garde ses qualités durant une heure, deux heures, le matin et le soir, chaque jour; il faut que cette voix se mette à l'abri des défaillances physiologiques et du surmenage professionnel. L'outil doit prendre la trempe de l'acier pour durer et résister à toutes les fatigues.

Que de carrières arrêtées et définitivement brisées faute de cette trempe de l'outil vocal!

Dans l'enseignement, ce sont les demandes de repos de remplacements, les soins coûteux, les heures d'attente dans l'antichambre des spécialistes, la réparation passagère de l'organe par l'ascension; puis la reprise des troubles vocaux dès les premières semaines de la rentrée, enfin l'arrêt définitif. On passe dans le rang des invalides de la voix.

Les RR. P. Jésuites de l'Immaculée Conception ont invité, au commencement de l'année scolaire 1910-1911, Monsieur Arthur Laurendeau à donner au Scolastic des leçons de culture vocale.

Monsieur Laurendeau, professeur de chant et de diction, a perfectionné par de sérieuses études à Paris, ses excellentes qualités naturelles. Comme l'enseignement comporte avant tout l'imitation, c'est un avantage précieux de rencontrer en lui, avec une théorie sûre, cette exécution impeccable qui fait l'admiration des connaisseurs.

Les résultats déjà acquis permettent aux jeunes religieux de compter beaucoup sur cet entraînement systématique.

Les révolutionnaires au Mexique

DETAILS SUR LES OUVERTURES QUI LEUR SONT FAITES POUR EN ARRIVER A LA PAIX.



# Hudson 33 Pony Tonneau

L'automobile de la plus grande valeur est la HUDSON "33" pour 1911. Cette voiture contient 900 parties de moins que n'importe quelle autre de même dimension et de même pouvoir. Elle est à l'épreuve de la poussière et par conséquent de l'usure. Les soupapes, et toutes les parties mobiles sont parfaitement recouvertes et protégées contre la poussière.

Catalogue et démonstration pour ceux qui en font la demande.

"Pony Tonneau", avec accessoires complets . . . \$2,050.00  
Voiture de Promenade, avec accessoires complets . . . \$2,000.00  
Torpille, avec accessoires complets . . . \$2,100.00

THE MOTOR IMPORT Co., of Canada Ltd  
THE WILSON BROS MOTOR Co., Limited

# LISEZ ET FAITES LIRE Le Bill du Tramway

Pour permettre au public de se rendre compte de la portée du Bill du Tramway, LE DEVOIR l'a fait imprimer en brochure, à 20,000 exemplaires, et le distribue GRATUITEMENT

Demandez la brochure, lisez-la et faites-la lire.

Il faut protéger la Ville contre le Trust qui voudrait l'étouffer.—Et pour bien combattre l'ennemi, il faut d'abord le connaître.

# Aux Avocats et aux Hommes d'Affaires

POUR VOS TRAVAUX DE VILLE: FACTUMS, BROCHURES, PROGRAMMES, TETES de LETTRES, CIRCULAIRES, ENVELOPPES, CARTES d'AFFAIRES, ETC., ETC.

Travail Rapide et Soigné.

ADRESSEZ-VOUS AU "DEVOIR" 71a RUE SAINT-JACQUES, MONTREAL.

# A Saint-Aimé

CHARMANTE SOIREE LITTERAIRE ARTISTIQUE ET MUSICALE.

Saint-Aimé, sur Yamaska, 28.—Hier soir le 24 courant, on est venu en foule applaudir les acteurs de renom qui remplissent le cercle Saint-Jean-Baptiste de Saint-Aimé. Un intéressant programme fut très bien exécuté. Chacun des acteurs s'est surpassé. Monsieur Delphis Sylvestre, dans son rôle d'avocat, nous portait à croire qu'il n'avait toute sa vie rêvé qu'à devenir député et ministre. M. Albert Saint-Amant, jeune et brillant acteur, a fait beaucoup rire l'auditoire par ses fines réparties. M. Victor Phaneuf s'est montré hôtelier honnête et prudent. M. Arthur Laplante a fait valoir avec talent l'importance des sociétés de tempérance. Toutes nos félicitations à chacun des acteurs.

La partie la plus délicate fut le vaudeville si bien rendu par messieurs St-Amant et Phaneuf. Les chansons comiques de monsieur Albert Saint-Amant furent très goûtées du public et le chanteur rappela plusieurs fois, M. Rodolphe Pepin joua au piano plusieurs morceaux de la plus belle musique classique. La fanfare du Cercle s'est montrée à la hauteur de la situation. Une foule de prêtres et d'amis des paroisses avoisinantes étaient présents avec les bonnes gens de Saint-Aimé au beau spectacle de lundi soir.

Le Carême à St-Patrice

JOSEPH DENAIS, Conseiller municipal de Paris.

LA LOI DES AUBAINS

Les télégraphistes du G. N. W. seraient remplacés par des Américains

Toronto, 28. — La trêve accordée par les télégraphistes aux directeurs du Great North Western s'est brusquement terminée hier soir, les hommes ont repris leur travail...

NOS RICHESSES HYDRAULIQUES

M. C. A. Magrath, député, parle des pouvoirs d'eau, devant le Canadian Club

M. Charles-A. Magrath, député de Lethbridge, Alberta, parlant hier au Canadian Club sur "Les Questions hydrauliques dans l'Ouest", a blâmé sévèrement l'exportation de l'énergie des pouvoirs d'eau canadiens...

qu'on en tire, mais aussi bien comme facteurs de la fertilité du sol. Nous ne sommes peut-être pas prêts à utiliser toute l'énergie hydraulique...

L'enseignement industriel dans l'Ontario

Un projet de loi pour établir des classes industrielles est présenté par le Ministre de l'Instruction Publique

Toronto, Ont., 28. — L'hon. Dr. Pyne, ministre de l'Instruction publique, a présenté hier à la législature un bill pour l'établissement des classes industrielles...

Ces comités auront pleins pouvoirs pour construire des écoles, engager des professeurs, fixer des salaires et autrement gérer les affaires de l'école...

AU COLLÈGE SAINTE-MARIE

Un public nombreux y applaudit une spirituelle comédie, hier soir

Un auditoire nombreux et choisi assistait hier à la séance offerte par les élèves du Collège Sainte-Marie. Le programme avait été bien préparé et il a été rempli de façon à satisfaire les plus difficiles...

Personnages. Acteurs. Le Duc de Bourgogne... Paul Bauset, Grégoire, paysan, faux... A. Lapierre, Oronte, confident du duc... H. David, Valère, officier... J. Mongeau, Cléon, faux ambassadeur... E. Phaneuf, Timante, trésorier... H. Courtois, Carmagnole, valet de Valère...

Les Épiceries de Montréal

L'assemblée mensuelle de la Section des Épiceries de Montréal de l'Association des Marchands Détaillants du Canada Inc. aura lieu jeudi, le 2 mars 1911, à 8 h., au soir précises, au No 80 rue Saint-Denis, coin Lagau-chetière...

Condoléances

Les membres de l'Union St-Pierre, cercle St-Jacques, No 3 ont adopté certaines résolutions de condoléances à l'occasion de la mort de Mme Oscar Lavallée, femme du président général de l'Union...

Succursales en Angleterre

Le Pacifique Canadien vient d'ouvrir des bureaux d'affaires et une agence de terres, 120 rue Saint-Vincent, Glasgow, au Tramway Centre, Bristol, et 21 rue James, Liverpool.

Voleurs de grain condamnés à cinq ans

Fort William, Ont., 28. — Alfred Wake, de Winnipeg; Alfred Constable, et E. T. Nevison, trois des individus accusés d'avoir volé du grain dans les entrepôts Empire, ont été condamnés à passer cinq ans dans les prisons de la Stony Mountain. Ils ont plaidé coupables. Frank Henry Pavey, accusé de la même offense, a été mis en liberté, sa sentence étant suspendue.

LES CHEMINS A BARRIÈRES ET LES PONTS DE PÉAGE

Les conclusions du rapport des Commissaires nommés par le gouvernement provincial

Québec, 28. — Hier la commission des chemins à barrières et des ponts de péage déposait devant la chambre son rapport général.

CONCLUSIONS ABOLITION DES CHEMINS A BARRIÈRES ET DES PONTS DE PÉAGE

1.—La création des chemins à barrières en cette province a été dans le passé très avantageuse. Elle a permis de fournir de nouvelles routes à une époque où la population avait un besoin "immédiat et urgent" (suivant les déclarations contenues aux préambules des lois qui ont pourvu à l'établissement de ces principaux chemins) et où les conditions économiques n'auraient pas autrement permis d'arriver à ce résultat.

18.—Lorsque le gouvernement accordera des subsides à une compagnie de chemin de fer pour la construction d'un pont, il pourrait exiger, lorsque le pont projeté sera dans un endroit favorable pour faciliter les communications entre les deux rives, que tel pont soit pourvu d'une voie pour voitures et piétons, et même pour tramways s'il y a lieu.

Institute of Journalists

Une réunion de l'Institute of Journalists de Montréal, est convoquée pour le jeudi deux mars prochain, à 8 h., du soir, à l'hôtel Windsor.

Service rapide

Selon le vice-président, William Whyte, du Pacifique-Canadien, ce chemin de fer pourrait transporter en cas d'urgence des troupes, des blessés, des blessés et des blessés de la guerre, dans les deux directions par jour, soit un million de minutes de l'est à l'ouest et un million de l'ouest à l'est vers un point donné du centre.

Elections à Saint-Jean

Saint-Jean, (Qué.), 28. — Les citoyens de cette ville ont fait l'élection de leur conseil municipal hier. Le résultat fut le suivant:

Un hôtel de \$20,000

Wallaceburg, Ont., 28. — Charles Dupont et le capitaine Moran, de Marine City, ont projeté de construire ici un hôtel de \$20,000 sur le site de la vieille "Arthur House".

Pour l'immigration

Le Pacifique Canadien a demandé des souscriptions pour la construction de trente milles de rails du Kootenay Central, allant de Golden, Colombie, vers le sud. L'ouverture de cet embranchement nouveau vers la Passe du Col de Corbeil donnera un débouché aux colons qu'on doit conduire dans l'Ouest, l'été prochain.

Rails de cent livres

Le Grand-Tronc doit commencer prochainement à placer des rails de cent livres (par verges), sur la voie entre London et Niagara, dont le contrat a été récemment adjugé.

VIENT DE PARAITRE

La Convention Douanière

Entre le Canada et les Etats-Unis.

SA NATURE, --- SES CONSEQUENCES par HENRI BOURASSA.

Grande brochure in-octavo de quarante pages. --- Dix sous l'exemplaire, plus les frais de poste.

The Reciprocity Agreement AND ITS CONSEQUENCES

As viewed from the Nationalist stand-point. by HENRI BOURASSA

Brochure in-octavo (traduction du texte précédent) avec préface inédite. --- Quinze sous l'exemplaire, plus les frais de port.

LES DEUX BROCHURES SONT EN VENTE AUX BUREAUX DU "DEVOIR", 71a RUE ST-JACQUES A MONTREAL.

LE NATIONALISTE

Le Nationaliste est le plus intéressant et le plus répandu des journaux du dimanche. A coté de articles politiques et littéraires, des nouvelles et des comptes rendus sportifs qu'ils vous donne, vous trouverez toujours une amusante page de caricatures. C'est avant tout, comme son confrère le "Devoir", un journal de combat.

Lisez le "NATIONALISTE" Vous ne vous ennuierez pas.

Marché de Montréal

Table of market prices for various goods including flour, oil, and other commodities.

AVOINE ROULEE

Table of prices for rolled oats and other provisions.

Election Municipale

QUARTIER ST-PAUL

RESULTAT DE LA NOMINATION

ATTENDU que, ce 28ème jour de février courant, la nomination des candidats pour la charge d'échevin du quartier Saint-Paul, de cette cité, a eu lieu au bureau du Greffier de la Cité, à l'Hôtel de Ville, suivant la loi...

SAINDOUX PUR

Table of prices for pure lard and other fats.

BOEUF EN BARIL

Table of prices for beef in barrels and other meats.

VIANDE SALEE

Table of prices for salted meat and other food items.

Gelés à mort

Londres, 28. — Trente cadavres gelés ont été découverts dans l'épave d'un vaisseau fantôme à quelques milles au large d'Astrakan, mer Caspienne. Le bateau n'était plus qu'une banquette flottante, dont la transparence laissait voir, dans des attitudes terrifiantes, les trente hommes d'équipage, couchés roulés, tombés sur les ponts, sur la passerelle. Le dévouement a produit une impression de terreur dans tout le pays.

# LA VIE SPORTIVE

## QUEBEC DEFAIT LE RENFREW

Une agréable surprise. — Le Québec vole vers la seconde position. — Causes de la défaite

Renfrew, Ont., 28. — Service spécial. — Surprise générale ici. Le Québec a triomphé du club local par un score de 11 à 10. Les visiteurs doivent leur victoire à leur endurance qui leur a permis de jouer une fin de partie admirable d'ensemble, de sang-froid et de rapidité.

Le jeu fut parfois rude et souvent intéressant. Les Renfrew débutèrent rapidement, malmenant leurs coéquipiers et laissant la place, au mi-temps, avec l'avantage d'un point seulement: 6 à 5.

À la reprise, le Québec se lance à l'attaque, menant rapidement un jeu de combinaisons fort réussi. Moran et Lindsay en eurent pour leur argent.

Le Renfrew avait hier soir la même équipe qui rencontra l'Ottawa. Vair fut substitué à Roman dans la seconde période.

Joe Hall ne figurait pas sur l'équipe du Québec, Oatman joua la position de couvreur.

Rooney s'est fait briser deux dents. Position des équipes et sommaire: Renfrew Position Québec Lindsay Buts Moran S. Cleghorn Point Oatman Taylor Couvreur Malone xRoman Rover Smith Centres Dunderdale O. Cleghorn Droites xx Mallen Rowe Gauches McDonald

xx Remplacé par Vair à la seconde période.  
xx Remplacé par Rooney à la seconde période.  
Referee, J. Brennan; assistant, D. Brown; chronométreurs L. Logue, Québec. J. Jackes, Renfrew; Pénalités, H. Jordan, Renfrew, B. Kane, Québec; Umpires, R. McEwan, Renfrew, A. Turcotte, Québec.

1—Renfrew—Smith . . . . . 52  
2—Renfrew—Rowe . . . . . 10  
3—Québec—Oatman . . . . . 4.30  
4—Québec—McDonald . . . . . 3.00  
5—Renfrew—Taylor . . . . . 3.20  
6—Québec—Malone . . . . . 1.10  
7—Renfrew—O. Cleghorn . . . . . 2.00  
8—Renfrew—O. Cleghorn . . . . . 30  
9—Québec—Oatman . . . . . 50  
10—Renfrew—S. Cleghorn . . . . . 1.15  
11—Québec—Dunderdale . . . . . 2.10

12—Renfrew—Rowe . . . . . 2.20  
13—Renfrew—Smith . . . . . 30  
14—Renfrew—O. Cleghorn . . . . . 1.10  
15—Québec—Dunderdale . . . . . 1.00  
16—Québec—McDonald . . . . . 2.09  
17—Québec—Malone . . . . . 50  
18—Renfrew—Vair . . . . . 9.10

19—Québec—Holden . . . . . 9.09  
20—Québec—Oatman . . . . . 2.04  
21—Québec—Dunderdale . . . . . 4.00  
Total, Québec, 11; Renfrew, 10.

## LES GERANTS DE LA LIGUE NATIONALE

Liste officielle communiquée par le secrétaire Farrell, à la presse américaine

Cincinnati, Ohio, 25. — M. Farrell, secrétaire de l'Association Nationale, a communiqué hier, à la presse américaine, les noms des gerants des différentes équipes qui appartiennent au baseball organisé aux États-Unis. Liste des gerants:

LIGUE AMERICAINE  
Philadelphie, Conni Mack; Détroit, Hugh Jennings; New-York, Hal Chase; Boston, Patrick Donovan; Chicago, Hugh Duffy; Washington, James McAleer; Cleveland, James McGuire; St-Louis, Vederick Wallace.

LIGUE NATIONALE  
Chicago, Frank Chance; Pittsburg, Fred Clarke; New-York, John McGraw; Cincinnati, Clark Griffith; Brooklyn, William Dahlen; Philadelphie, Charles Doherty; St-Louis, Roger Bresnahan; Boston, Fred Tenney.

LIGUE DE L'EST  
Rochester, John Ganzel; Baltimore, Jack Dunn; Providence, Jimmy Collins; Toronto, Joe Kelley; Buffalo, Geo. Stallings; Newark, Joe McGinnity; Montreal, Ed. McCafferty; Jersey City, Joe Ryan.

ASSOCIATION AMERICAINE  
Minneapolis, Joe Cantillon; Milwaukee, Jimmy Barrett; Louisville, Del Howard; Toledo, Harry Hinchman; St-Paul, Michael Kelly; Kansas City, Daniel Shap; Columbus, William Friel; Indianapolis, James Burke.

LIGUE DU SUD  
Nouvelle-Orléans, Théo. Breitenstein; Atlanta, Otto Jordab; Memphis, William Bernhardt; Birmingham, C. Mosesworth; Mobile, William Holmes; Chattanooga, William Smith; Montgomery, John Dobbs; Nashville, William Lehwartz.

LIGUE WESTERN  
Sioux City, Fay Towne; Lincoln, Bob England; Topeka, Fred Moore; St-Joseph, Jack Holland; Des Moines, George Davis; Omaha, W. A. Rourke; Wichita, Frank Isabella; Denver, Jack Hendricks.

LIGUE DU PACIFIQUE  
Portland, W. P. McCredie; San Francisco, D. W. Long; Los Angeles, W. H. Berry; Oakland, Harry Wolverton; Sacramento, Charles Graham; Vernon, H. Hogan.

LIGUE DE LA NOUVELLE-ANGLETERRE  
Worcester, Jesse Burkett; Lawrence, Louis Pieper; Fall River, John H. O'Brien; Lowell, James Gray; Lynn, Frank J. Leonard; Brockton, Steve Flanagan; Haverhill, William Hamilton; New Bedford, Tom Dowd.

LIGUE THREE I  
Springfield, Richard Smith; Rock Island, non choisi; Danville, Jack

LIGUE NORTHWESTERN  
Spokane, Joe Cohn; Vancouver, Bob Brown; Tacoma, Michael Lynch; Seattle, John Tighe; Portland, Nick Williams; Victoria, Ed. Hoeschelder.

WESTERN ASSOCIATION  
Joplin, Tom Hayden; Muskogee, C. L. East; Springfield, Larry Milton; Independence, Howard Price; Fort Smith, Art Riggs; Coffeyville, Harry Bradbury; Sapulpa, G. Walker; Tulsa, J. H. Shaw.

OHIO ET PENNSYLVANIE  
Akron, Le Fohl; Canton, Fred Drumm; Erie, William Gilbert; Mansfield, George Fox; Newcastle, Joe Sugden; Youngstown, William Phillips.

LIGUE CENTRALE  
South Bend, Edward Smith; Fort Wayne, James Casey; Terre Haute, Eddie Wheeler; Evansville, A. A. Grant; Dayton, Punch Knoll; Zanesville, Joe Ruddy; Wheeling, Roy Montgomery; Grand Rapids, Dr Harley Parker.

LIGUE DE L'ETAT DE NEW-YORK  
Wilkesbarre, W. J. Clymer; Syracuse, E. Ashenbalt; Elmira, John C. Calhoun; Seneca, Monte Cross; Albany, William Clarke; Utica, Charles Carr; Troy, Charles Dooly; Binghamton, Harry Lamley.

LIGUE SOUTH ATLANTIC  
Columbus, James Fos; Macon, Perry Lipe; Jacksonville, Kohlie Miller; Savannah, George Maroon; Augusta, Thomas Stouch; Columbia, Dred Cavender; Charleston, Ed. Ransick; Albany, Harry Matthews.

LIGUE TGI-STATE  
Altoona, Mark Ramsay; Lancaster, Marty Hogan; Trenton, George Heckert; Johnston, John T. Griffin; Harrisburg, Al Selbach; Reading, Harry Barton; York, Curt Weigand; Wilmington, Peter F. Cassidy.

LIGUE DE LA VIRGINIE  
Danville, Joe Laughlin; Roanoke, Frank Shaugnessy; Lynchburg, Otis Steoksdale; Petersburg, Henry Busch; Richmond, James Sullivan; Norfolk, Charles Babb.

LIGUE DU CONNECTICUT  
Waterbury, Frank McPartland; Bridgeport, H. E. McCann; New Britain, M. D. O'Neil; New Haven, Clarence Foster; Hartford, Hom. Connerly; Springfield, Jack Zeller; Northampton, William Loby; Holyoke, Fred Winkler.

LIGUE NORTHWESTERN  
Spokane, Joe Cohn; Vancouver, Bob Brown; Tacoma, Michael Lynch; Seattle, John Tighe; Portland, Nick Williams; Victoria, Ed. Hoeschelder.

## LIGUE MINNESOTA-WISCONSIN

Eau Claire, T. Schoonhoven; Winona, Joe Killian; Wausau, Carl Bond; Superior, M. O. Taylor; La Crosse, Joe Safford; Red Wing, J. J. Malloy; Duluth, Darby O'Brien; Rochester, Ted Corbett.

## ASSOCIATION CENTRALE

Ottumwa, Ned Egan; Hannibal, Jake Beckley; Galesburg, Bert Hough; Keokuk, Frank Belt; Monmouth, Claude Starke; Burlington, Dick Ross; Keosauqua, Dr. J. A. Andrews; Muscatine, Lou Walters.

## Liste des punitions

1—Stars, Dorrach, 10m, 30s.  
2—Stars, Colligan, 10m, 5s.  
3—Stars, McCourt, 40s.  
4—Stars, Colligan, 10m.  
5—Stars, Heffernan, 1m, 40s.  
6—Dail, Ex., Rocheleau, 3m, 10.

1—Stars, Dorrach, 10m, 30s.  
2—Stars, Colligan, 10m, 5s.  
3—Stars, McCourt, 40s.  
4—Stars, Colligan, 10m.  
5—Stars, Heffernan, 1m, 40s.  
6—Dail, Ex., Rocheleau, 3m, 10.

## Dans la N. H. A.

Kerr arrive premier sur la liste des scores. — LALON-DE FAIT BONNE FIGURE. — ROSS TIEN LA QUEUE.

Ottawa, 28. — Donald Smith, des Renfrew vient d'entrer sur la liste des premiers bons scores de la N. H. A. — Lalonde arrive en tête des scores montréalais. Fred Glass le suit de près avec Darragh et Pittre, Johnson, Roberts, Gardner, et Ross tiennent la queue de la liste officielle.

Dallaire tient une bonne position ainsi que Payan.

Table with 2 columns: Name, Points. Includes Kerr, Walsh, Smith, Darragh, Lalonde, Glass, Wauder, Pittre, Hyland, McDonald, O. Cleghorn, Renfrew, Russe, Vair, Taylor, Dunderdale, Dail, Kerr, Walsh, Smith, Darragh, Lalonde, Glass, Wauder, Pittre, Hyland, McDonald, O. Cleghorn, Renfrew, Russe, Vair, Taylor, Dunderdale, Dail.

## La Coupe Stanley

Ottawa, 28. — Spécial. — Les fidèles commis de la N.H.A., MM. Foran et Ross se sont réunis hier après-midi et ont étudié dans quelle condition les clubs qui ont été titrés au championnat pourront jouer des parties de détail en vue d'acquiescer la coupe Stanley.

Ces messieurs ont décidé de demander au Prince Albert et au Port Arthur, de jouer une série de parties à Winnipeg. L'équipe gagnante rencontrera l'Ottawa, qui, on s'attend au détail pour le 13 et le 15 mars.

Dans la ligue professionnelle d'Ottawa, le Galt jouera ici le 16 et le 18 pour la coupe également.

Les joueurs du Ottawa recevront un bonus pour défendre la coupe Stanley. Lake jouera contre Québec.

## Ce Soir

À l'Arena, ce soir, rencontre des Wanderers et du Canadien. Il est actuellement difficile de se procurer des billets. Au Mikado, cependant, me St-Jacques, les amis pouront s'en procurer.

## Les parties de la Ligue de la Cité

National et Garnet gagnent, hier soir

Par le fait que le National a triomphé hier soir du Saint-Jacques et le Garnet de l'Avenir, tout fait prévoir une lutte suprême et intéressante pour la prochaine rencontre de ces deux clubs, lundi prochain.

Les parties d'hier soir, dans la Ligue de la Cité furent contestées. Elles ont démontré la valeur de jeunes joueurs qu'elle met en lumière de plus en plus.

Il ne sera plus nécessaire d'aller loin de Montréal, à l'avenir, pour former un excellent septet.

Voici les résultats d'hier soir: Les tableaux suivants indiquent les compositions des équipes et les sommaires des parties.

1ère Partie  
Stars (5) Buts Archambault, Heffernan Point Lahué, McCourt Couvert Delisle, Colligan Avants Lamalica, Kally Avants Galarneau, Dorrach Avants Hébert, Hart Avants Rocheleau, Samuels Ump Lafortrière

2ème Partie  
National (3) St-Jacques (11) Laroche Point Cadotte, Chapeau Points Lavolette, Brais Couverts Hutchison, Bertrand Avants Dandurand, Comeau Avants Ford, Jetté Avants Hughes, Gohier Avants Robinson, Lamalica Umpires Blanchard, Chronométreurs, Prévoist et Fortin, Arbitres, Art. Bernier et C. Smeaton.

3ème Partie  
National (3) St-Jacques (11) Laroche Point Cadotte, Chapeau Points Lavolette, Brais Couverts Hutchison, Bertrand Avants Dandurand, Comeau Avants Ford, Jetté Avants Hughes, Gohier Avants Robinson, Lamalica Umpires Blanchard, Chronométreurs, Prévoist et Fortin, Arbitres, Art. Bernier et C. Smeaton.

4ème Partie  
National (3) St-Jacques (11) Laroche Point Cadotte, Chapeau Points Lavolette, Brais Couverts Hutchison, Bertrand Avants Dandurand, Comeau Avants Ford, Jetté Avants Hughes, Gohier Avants Robinson, Lamalica Umpires Blanchard, Chronométreurs, Prévoist et Fortin, Arbitres, Art. Bernier et C. Smeaton.

5ème Partie  
National (3) St-Jacques (11) Laroche Point Cadotte, Chapeau Points Lavolette, Brais Couverts Hutchison, Bertrand Avants Dandurand, Comeau Avants Ford, Jetté Avants Hughes, Gohier Avants Robinson, Lamalica Umpires Blanchard, Chronométreurs, Prévoist et Fortin, Arbitres, Art. Bernier et C. Smeaton.

6ème Partie  
National (3) St-Jacques (11) Laroche Point Cadotte, Chapeau Points Lavolette, Brais Couverts Hutchison, Bertrand Avants Dandurand, Comeau Avants Ford, Jetté Avants Hughes, Gohier Avants Robinson, Lamalica Umpires Blanchard, Chronométreurs, Prévoist et Fortin, Arbitres, Art. Bernier et C. Smeaton.

7ème Partie  
National (3) St-Jacques (11) Laroche Point Cadotte, Chapeau Points Lavolette, Brais Couverts Hutchison, Bertrand Avants Dandurand, Comeau Avants Ford, Jetté Avants Hughes, Gohier Avants Robinson, Lamalica Umpires Blanchard, Chronométreurs, Prévoist et Fortin, Arbitres, Art. Bernier et C. Smeaton.

8ème Partie  
National (3) St-Jacques (11) Laroche Point Cadotte, Chapeau Points Lavolette, Brais Couverts Hutchison, Bertrand Avants Dandurand, Comeau Avants Ford, Jetté Avants Hughes, Gohier Avants Robinson, Lamalica Umpires Blanchard, Chronométreurs, Prévoist et Fortin, Arbitres, Art. Bernier et C. Smeaton.

9ème Partie  
National (3) St-Jacques (11) Laroche Point Cadotte, Chapeau Points Lavolette, Brais Couverts Hutchison, Bertrand Avants Dandurand, Comeau Avants Ford, Jetté Avants Hughes, Gohier Avants Robinson, Lamalica Umpires Blanchard, Chronométreurs, Prévoist et Fortin, Arbitres, Art. Bernier et C. Smeaton.

10ème Partie  
National (3) St-Jacques (11) Laroche Point Cadotte, Chapeau Points Lavolette, Brais Couverts Hutchison, Bertrand Avants Dandurand, Comeau Avants Ford, Jetté Avants Hughes, Gohier Avants Robinson, Lamalica Umpires Blanchard, Chronométreurs, Prévoist et Fortin, Arbitres, Art. Bernier et C. Smeaton.

11ème Partie  
National (3) St-Jacques (11) Laroche Point Cadotte, Chapeau Points Lavolette, Brais Couverts Hutchison, Bertrand Avants Dandurand, Comeau Avants Ford, Jetté Avants Hughes, Gohier Avants Robinson, Lamalica Umpires Blanchard, Chronométreurs, Prévoist et Fortin, Arbitres, Art. Bernier et C. Smeaton.

12ème Partie  
National (3) St-Jacques (11) Laroche Point Cadotte, Chapeau Points Lavolette, Brais Couverts Hutchison, Bertrand Avants Dandurand, Comeau Avants Ford, Jetté Avants Hughes, Gohier Avants Robinson, Lamalica Umpires Blanchard, Chronométreurs, Prévoist et Fortin, Arbitres, Art. Bernier et C. Smeaton.

13ème Partie  
National (3) St-Jacques (11) Laroche Point Cadotte, Chapeau Points Lavolette, Brais Couverts Hutchison, Bertrand Avants Dandurand, Comeau Avants Ford, Jetté Avants Hughes, Gohier Avants Robinson, Lamalica Umpires Blanchard, Chronométreurs, Prévoist et Fortin, Arbitres, Art. Bernier et C. Smeaton.

14ème Partie  
National (3) St-Jacques (11) Laroche Point Cadotte, Chapeau Points Lavolette, Brais Couverts Hutchison, Bertrand Avants Dandurand, Comeau Avants Ford, Jetté Avants Hughes, Gohier Avants Robinson, Lamalica Umpires Blanchard, Chronométreurs, Prévoist et Fortin, Arbitres, Art. Bernier et C. Smeaton.

15ème Partie  
National (3) St-Jacques (11) Laroche Point Cadotte, Chapeau Points Lavolette, Brais Couverts Hutchison, Bertrand Avants Dandurand, Comeau Avants Ford, Jetté Avants Hughes, Gohier Avants Robinson, Lamalica Umpires Blanchard, Chronométreurs, Prévoist et Fortin, Arbitres, Art. Bernier et C. Smeaton.

16ème Partie  
National (3) St-Jacques (11) Laroche Point Cadotte, Chapeau Points Lavolette, Brais Couverts Hutchison, Bertrand Avants Dandurand, Comeau Avants Ford, Jetté Avants Hughes, Gohier Avants Robinson, Lamalica Umpires Blanchard, Chronométreurs, Prévoist et Fortin, Arbitres, Art. Bernier et C. Smeaton.

17ème Partie  
National (3) St-Jacques (11) Laroche Point Cadotte, Chapeau Points Lavolette, Brais Couverts Hutchison, Bertrand Avants Dandurand, Comeau Avants Ford, Jetté Avants Hughes, Gohier Avants Robinson, Lamalica Umpires Blanchard, Chronométreurs, Prévoist et Fortin, Arbitres, Art. Bernier et C. Smeaton.

18ème Partie  
National (3) St-Jacques (11) Laroche Point Cadotte, Chapeau Points Lavolette, Brais Couverts Hutchison, Bertrand Avants Dandurand, Comeau Avants Ford, Jetté Avants Hughes, Gohier Avants Robinson, Lamalica Umpires Blanchard, Chronométreurs, Prévoist et Fortin, Arbitres, Art. Bernier et C. Smeaton.

19ème Partie  
National (3) St-Jacques (11) Laroche Point Cadotte, Chapeau Points Lavolette, Brais Couverts Hutchison, Bertrand Avants Dandurand, Comeau Avants Ford, Jetté Avants Hughes, Gohier Avants Robinson, Lamalica Umpires Blanchard, Chronométreurs, Prévoist et Fortin, Arbitres, Art. Bernier et C. Smeaton.

20ème Partie  
National (3) St-Jacques (11) Laroche Point Cadotte, Chapeau Points Lavolette, Brais Couverts Hutchison, Bertrand Avants Dandurand, Comeau Avants Ford, Jetté Avants Hughes, Gohier Avants Robinson, Lamalica Umpires Blanchard, Chronométreurs, Prévoist et Fortin, Arbitres, Art. Bernier et C. Smeaton.

21ème Partie  
National (3) St-Jacques (11) Laroche Point Cadotte, Chapeau Points Lavolette, Brais Couverts Hutchison, Bertrand Avants Dandurand, Comeau Avants Ford, Jetté Avants Hughes, Gohier Avants Robinson, Lamalica Umpires Blanchard, Chronométreurs, Prévoist et Fortin, Arbitres, Art. Bernier et C. Smeaton.

22ème Partie  
National (3) St-Jacques (11) Laroche Point Cadotte, Chapeau Points Lavolette, Brais Couverts Hutchison, Bertrand Avants Dandurand, Comeau Avants Ford, Jetté Avants Hughes, Gohier Avants Robinson, Lamalica Umpires Blanchard, Chronométreurs, Prévoist et Fortin, Arbitres, Art. Bernier et C. Smeaton.

23ème Partie  
National (3) St-Jacques (11) Laroche Point Cadotte, Chapeau Points Lavolette, Brais Couverts Hutchison, Bertrand Avants Dandurand, Comeau Avants Ford, Jetté Avants Hughes, Gohier Avants Robinson, Lamalica Umpires Blanchard, Chronométreurs, Prévoist et Fortin, Arbitres, Art. Bernier et C. Smeaton.

PACIFIQUE CANADIEN Service de Toronto Le Train de 110.45 p.m. est Le Train de Nuit Favori

Le Train de Nuit Favori Quitte Montréal plus tard que tout autre train et les voyageurs arrivent chez eux à Toronto, plus tôt.

PRIX REDUITS EN FORCE DU 10 MARS AU 10 AVRIL 1911

Table with 2 columns: Destination, Price. Includes Vancouver, Victoria, Seattle, Portland, etc.

CHARS TOURISTES

Quittent Montréal tous les jours, le dimanche compris, à 10.30 p.m., pour Winnipeg, Calgary, Vancouver et Seattle.

Wagon-lit pour Ottawa

Quittent chaque jour la gare de la rue Windsor, à 9.50 p.m.

Service de Wagon-Café

Quittent Montréal tous les jours, le dimanche compris, à 10.30 p.m., pour Winnipeg, Calgary, Vancouver et Seattle.

Montreal-Sherbrooke-Lennoxville

Quittent Montréal tous les jours, le dimanche compris, à 10.30 p.m., pour Winnipeg, Calgary, Vancouver et Seattle.

Colonial

Quittent Montréal tous les jours, le dimanche compris, à 10.30 p.m., pour Winnipeg, Calgary, Vancouver et Seattle.

Beaver

Quittent Montréal tous les jours, le dimanche compris, à 10.30 p.m., pour Winnipeg, Calgary, Vancouver et Seattle.

Champêtre

Quittent Montréal tous les jours, le dimanche compris, à 10.30 p.m., pour Winnipeg, Calgary, Vancouver et Seattle.

Crescents

Quittent Montréal tous les jours, le dimanche compris, à 10.30 p.m., pour Winnipeg, Calgary, Vancouver et Seattle.

Westmount

Quittent Montréal tous les jours, le dimanche compris, à 10.30 p.m., pour Winnipeg, Calgary, Vancouver et Seattle.

National

Quittent Montréal tous les jours, le dimanche compris, à 10.30 p.m., pour Winnipeg, Calgary, Vancouver et Seattle.

M.A.A.A. No 2

Quittent Montréal tous les jours, le dimanche compris, à 10.30 p.m., pour Winnipeg, Calgary, Vancouver et Seattle.

M.A.A.A. No 3

Quittent Montréal tous les jours, le dimanche compris, à 10.30 p.m., pour Winnipeg, Calgary, Vancouver et Seattle.

M.A.A.A. No 4

Quittent Montréal tous les jours, le dimanche compris, à 10.30 p.m., pour Winnipeg, Calgary, Vancouver et Seattle.

GRAND TRUNK RAILWAY SYSTEM Voyagez sur la seule voie double ferrée

Entre MONTREAL, TORONTO, HAMMILLTON, NIAGARA FALLS, DETROIT ET CHICAGO.

La plus belle voie et le meilleur équipement.

7 1/2 HEURES A TONTONTO

"INTERNATIONAL LIMITED" (Le train le plus rapide de l'Canada)

Quittent Montréal à 9 a.m., tous les jours pour Toronto et l'Ouest.

QUATRE TRAINS EXPRESS PAR JOUR

MONTREAL ET TORONTO

9.00 a.m. 7.30 p.m. 9.45 a.m. 10.30 p.m.

Prix réduits pour les différents points de la Côte du Pacifique

En force du 10 mars au 10 avril inclusivement.

Prix par colons de seconde classe

Montreal via Chicago à Nelson, Vancouver, Victoria, Westminster, C. A. Seattle, Spokane, Tacoma, Wash., Portland, Ore. \$47.70

San Francisco, Los Angeles, San Diego, Cal., Mexico City. \$49.00

Prix réduits pour différents autres endroits.

WAGONS LITS POUR TOURISTES

Quittent Montréal pour Chicago, les lundis, mercredis et vendredis à 10.30 p.m.

Lits disponibles pour l'accommodation des passagers ayant des billets de première ou deuxième classe, sur paiement d'une somme nominale.

Accompagnement avec les trains ayant des chars de style semblable à Chicago.

MONTREAL-OTTAWA

Dép. à 8.30 a.m., 8.35 p.m., 8.00 p.m.

Montreal-Sherbrooke-Lennoxville

Dép. à 8.00 a.m., 8.16 p.m., 8.19 p.m.

MONTREAL-NEW YORK

Dép. à 8.30 a.m., 8.35 p.m., 8.00 p.m., 8.19 p.m.

MONTREAL-SPRINGFIELD ET MONTREAL-BOSTON

Dép. à 8.31 a.m., 8.30 p.m.

BUREAU DES BILLETS

218, rue St-Jacques, Téléphone Main 3732-3733 ou aux gares Viger ou de la rue Windsor.

Colonial

Quittent Montréal tous les jours, le dimanche compris, à 10.30 p.m., pour Winnipeg, Calgary, Vancouver et Seattle.

FEUILLETON DU "DEVOIR" La Robe de Laine par HENRY BORDEAUX. De mots comme ceux-là la vieillesse est bientôt percée à jour et j'en dégoûtais le poison. Ils me gâtaient tout plaisir. Mais pourquoi j'attachais le moindre intérêt? J'étais semblable à ces artistes ou à ces savants inférieurs que leur œuvre n'absorbe pas toute entiers et qui tendent l'oreille vers les bruits du dehors, vers les vérités, les rivalités, l'opinion. Le plus bel amour dont pût respespirer ma jeunesse ne me garantissait pas contre de si petits froissements. Ah! cette vie que nous ne vivons qu'une fois, faut-il, que gaspillant les heures et notre force l'élan, nous n'en apercevions la merveille que fixée dans l'irréparable, comme une forme parfaite dont le mouvement est suspendu dans le marbre, ou que, vivante, la nuit va

mon attention, il m'empêchait de m'abandonner sans réserve au courant de mon amour. Son livre d'heures à la main, Raymond, effilée et mince, les contours du visage et les différents ors des cheveux atténués par le voile malgré le soleil, ressemblait dans sa robe blanche à une de ces images de missel, si rayonnantes qu'elles ressortent sur un fond d'or. Je m'attendais, connaissant la finesse de sa sensibilité, à la trouver émue. Elle portait la paix en elle et sur elle. Et la voyant ainsi, je me rappelaï les paroles qu'elle m'avait dites: —Je me sens l'âme si légère que j'ai peine à la retenir... Je lui cherchais des ailes, il me semblait que je les entendais battre. La première fois que, sur mon appareil, je me suis enlevé dans les airs, j'ai eu distinctement la vision de Raymond sur ce chemin jonché de feuillages comme pour une procession. Pierre Ducal s'avancera pour la saluer. Pendant qu'il s'inclinait, je distinguai sur la robe la gauche d'un faux pli. Il se redressa et me regarda. Je crus entendre son interprétation: —Sans doute, ce n'est pas de chez Monet? —Je m'aperçois que j'accorde trop de place à des impressions presque imperceptibles, qui glissent et fuient aussitôt nées. Elles signifiaient néan-

pus cet air-là tout à l'heure? Pendant la messe, vous avez changé. Regrettez-vous quelque chose? —Oh! Raymond, que pourrais-je regretter? —Attendez, j'ai cru deviner. Vous examiniez ma robe blanche. Peut-être me va-t-elle pas très bien? —Mais si, je vous assure. —Non, non, je le sais. J'aurais trop chagriné ma petite couturière de la ville, si j'avais donné ma commande à une autre. Un mauvais pli, qu'est-ce que c'est? Un abandon au milieu du bonheur, convenez que c'est été méchant. Un léger mouvement de retraite me permit d'apercevoir Pierre Ducal. Je connaissais bien le sourire pointu qui lui creusait les joues. Il s'amusa, il collectionnait les anecdotes, déjà il préparait un récit où je figurerais en premier communiante. J'en avais l'intuition. Envahit soudain par la crainte d'être ridicule, je surveillai mes attitudes. L'extase ne revint plus. Je passai l'anneau nuptial au doigt de ma femme avec l'indifférence qu'on met à quelquer petite besogne matérielle. Après le lunch, Ducal demanda l'autobus. Le soir même, il désirait repartir pour Paris. On rechargea ses malles qui n'avaient guère servi. Après qu'il eut disparu au tournant de la route, broyant sous les roues les branches de sapin qu'on n'avait pas ramassées, je respirai mieux, j'éprouvai un véritable soulagement. Raymond s'en aperçut. —Pourquoi, me dit-elle, n'avez-vous pas été à l'école? Pendant la messe, vous avez changé. Regrettez-vous quelque chose? —Oh! Raymond, que pourrais-je regretter? —

